



**Rapport de gestion**  
Exercice terminé le 30 juin 2010

# Rapport de gestion

## 1. BUT ET PORTÉE DU RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion a pour but d'aider l'investisseur à comprendre la nature et l'importance des changements et des tendances, de même que les risques et incertitudes reliés à l'exploitation et à la situation financière de Noveko International inc. (la « Société »). Ce rapport de gestion présente une analyse des résultats d'exploitation de la Société pour l'exercice financier et le quatrième trimestre terminés le 30 juin 2010 (respectivement, « l'exercice 2010 » et le « quatrième trimestre 2010 »), en comparaison avec les périodes correspondantes terminées le 30 juin 2009 (respectivement, « l'exercice 2009 » et le « quatrième trimestre 2009 ») de même qu'une analyse du bilan, des flux de trésorerie et de l'évolution de la situation financière entre ces dates. Le rapport de gestion devrait être lu en parallèle avec les états financiers consolidés vérifiés pour l'exercice 2010 et les notes afférentes.

De l'information supplémentaire sur la Société, dont la notice annuelle pour l'exercice 2010, les rapports annuels, les rapports de gestion sur les périodes intermédiaires précédentes et les communiqués de presse, sont disponibles sur le site Internet de la Société ([www.noveko.com](http://www.noveko.com)) et sur le site Internet SEDAR ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)).

Dans le présent rapport de gestion, sauf indication contraire ou à moins que le contexte ne s'y oppose, « Noveko International », « la Société », « nous », « notre », « nos », « notre Société », le « groupe » et « notre groupe » désignent, selon le cas, Noveko International inc. ou Noveko International inc. et ses filiales, et « Noveko » désigne Noveko inc., une filiale de la Société. Les autres filiales de la Société sont désignées comme suit : « ECM » pour S.A.S. E.C.M., « Épurair » pour Épurair inc., « Magnum » pour Magnum Pharmaceuticals inc., « Noveko Algérie » pour SARL Noveko Algérie, « Noveko Beijing » pour Noveko (Beijing) Hi-Tech Development Limited, « Noveko Taiwan » pour Noveko Taiwan Co., Ltd., « Noveko Trading » pour Noveko Trading 2008 LLC, « Purer Life » pour Purer Life Technology Co., Ltd. et « BLI » pour Bolduc Leroux inc.

Les renseignements contenus dans le présent rapport de gestion tiennent compte de tout événement important survenu jusqu'au 27 septembre 2010, date à laquelle le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés vérifiés et le rapport de gestion pour le quatrième trimestre et l'exercice 2010. Ils présentent la situation de l'entreprise et son contexte commercial tels qu'ils étaient, au meilleur de la connaissance de la direction, au moment de la rédaction de ce rapport.

À moins qu'il ne soit indiqué autrement, l'information financière présentée dans ce rapport, y compris les montants apparaissant dans les tableaux, est exprimée en dollars canadiens – le dollar canadien est également la monnaie de mesure de la Société – et l'analyse des résultats de la période concernée se fait en comparaison avec les résultats de la période équivalente de l'année précédente.

### **Conformité avec les PCGR au Canada**

À moins qu'il ne soit indiqué autrement, l'information financière présentée dans ce rapport de gestion, y compris les montants apparaissant dans les tableaux, est préparée conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada (les « PCGR »). L'information comprise dans le rapport de gestion et dans certaines autres sections du présent rapport renferme également des renseignements qui ne sont pas des mesures du rendement conformes aux PCGR, soit principalement le bénéfice (ou la perte) avant amortissements, frais financiers, autres éléments et impôts sur les bénéfices (« BAAIL »). La Société utilise cette mesure, car elle permet à la direction d'évaluer le rendement opérationnel de la Société. Cette donnée est un indicateur financier largement accepté de la capacité d'une compagnie de rembourser et d'assumer ses dettes. Les investisseurs ne doivent pas le considérer comme un critère remplaçant les produits d'exploitation ou le bénéfice net, un indicateur des résultats d'exploitation ou des flux de trésorerie, ni comme un paramètre de mesure de liquidité. Étant donné que cette mesure n'est pas établie conformément aux PCGR, elle pourrait ne pas être comparable à celles d'autres compagnies.

### **Utilisation d'estimations et déclarations prospectives**

La préparation des états financiers consolidés conformément aux PCGR exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont un effet sur les montants déclarés des éléments d'actif et de passif, sur les montants déclarés des revenus et des charges, ainsi que sur la présentation d'éléments d'actif et de passif éventuels.

Les éléments importants des états financiers qui exigent l'utilisation d'estimations incluent la détermination de la provision pour créances douteuses, la détermination de la provision pour désuétude des stocks, la détermination de la durée de vie utile des éléments d'actif corporels et incorporels aux fins du calcul de l'amortissement, les hypothèses utilisées pour les tests de dépréciation des immobilisations corporelles, des actifs incorporels et de l'écart d'acquisition, la détermination de la provision pour garantie, la détermination de la provision pour impôts sur les bénéfices, les hypothèses utilisées aux fins du calcul de la charge de rémunération à base d'actions, la détermination de la juste valeur des instruments financiers, la détermination de la juste valeur des actifs et des passifs acquis lors de l'acquisition d'entreprises et la juste valeur implicite de l'écart d'acquisition. Les crédits d'impôt remboursables sont également soumis à certaines estimations et hypothèses. Le recouvrement de ces crédits est fonction de la révision et de l'approbation de l'admissibilité des dépenses par les autorités fiscales. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs, qui peuvent comprendre, sans s'y limiter, des déclarations portant sur les objectifs, les cibles, les buts, les priorités et les stratégies, la situation financière, les croyances, les perspectives, les projets, les attentes, les prévisions, les estimations et les intentions de la Société; les perspectives et les conjonctures économique et commerciale, les perspectives et les tendances des industries dans lesquelles œuvre le groupe; la croissance prévue de produits et de services; le développement de produits, y compris la conception, les caractéristiques, la capacité et la performance prévus; les dates prévues de mise en service de produits et de services, des commandes, des livraisons, des tests, des certifications et de l'exécution des projets en général, la position en regard de la concurrence et l'incidence prévue du cadre législatif et réglementaire et des procédures judiciaires sur les entreprises et les activités du groupe. Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes comme « pouvoir », « prévoir », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier », « entrevoir », « croire », « continuer », la forme négative de ces termes, leurs variantes ou une terminologie semblable. De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent que nous formulions des hypothèses et ils sont assujettis à d'importants risques et incertitudes, connus et inconnus, de sorte que nos résultats réels de périodes futures pourraient différer de façon importante des résultats prévus. Bien que nous jugions nos hypothèses raisonnables et appropriées selon l'information à notre disposition, il existe un risque qu'elles ne soient pas exactes.

Parmi les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent de manière importante des résultats prévus dans les énoncés prospectifs, notons les risques liés à la conjoncture économique, à notre contexte commercial (tels les risques liés à la situation financière des secteurs économiques dans lesquels nous œuvrons), à l'exploitation (tels les risques liés à la recherche, au développement et à l'exploitation de nouveaux produits et services, aux partenaires commerciaux, aux garanties et à la responsabilité de produits, aux procédures réglementaires et judiciaires, à notre dépendance à l'égard de certains clients et fournisseurs, aux ressources humaines, aux engagements à modalités fixes, et à la production et à l'exécution de projets), au financement (tels les risques liés aux liquidités, et à l'accès aux marchés financiers, à certaines clauses restrictives de conventions d'emprunt) et au marché (tels les risques liés aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt, à l'augmentation des prix à l'approvisionnement). Pour de plus amples détails, se reporter à la rubrique *Risques et incertitudes* du présent rapport de gestion. Le lecteur est prévenu que la présente liste de facteurs pouvant influencer sur la croissance, les résultats et les rendements futurs n'est pas exhaustive et qu'il ne faut pas s'y fier indûment. Les énoncés prospectifs décrits aux présentes reflètent nos attentes à la date du présent rapport de gestion et pourraient subir des modifications après cette date. À moins qu'elle n'y soit tenue selon les lois sur les valeurs mobilières applicables, la Société nie expressément toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement. Les énoncés prospectifs contenus au présent rapport de gestion sont formulés expressément sous cette mise en garde.

## 2. DESCRIPTION DE LA SOCIÉTÉ

### Profil de la Société

Noveko International est une société qui offre, à l'échelle mondiale, des solutions novatrices dans les domaines environnemental et médical, dans l'objectif d'améliorer le bien-être et la santé humaine et animale. Par l'intermédiaire de nos filiales, nous œuvrons dans la conception, le développement, la fabrication et la commercialisation de produits dérivés de nos technologies brevetées de filtration de l'air, principalement des filtres à air, masques chirurgicaux et respirateurs antimicrobiens, ainsi que de produits désinfectants pour les mains aux propriétés antimicrobiennes, et d'équipements médicaux, principalement des échographes pour la médecine humaine et animale.

### Stratégie

La croissance de nos activités et l'amélioration de notre rentabilité constituent nos principaux objectifs pour les prochains trimestres. Notre stratégie de croissance se concentre principalement sur le développement et la commercialisation, à l'échelle mondiale, de nos solutions et technologies brevetées de filtration de l'air pour les secteurs des filtres à air, des masques et respirateurs antimicrobiens, ainsi que sur la conception d'applications innovatrices en découlant. De plus, nous poursuivons activement le développement de marchés prometteurs pour nos désinfectants pour les mains et continuons de déployer des efforts afin d'augmenter notre présence dans les marchés des échographes pour la médecine humaine et animale.

Pour réaliser ces objectifs de croissance, nous continuons d'orienter nos actions sur les deux principaux axes stratégiques suivants :

- l'établissement de partenariats ayant pour objectif de stimuler le développement, la production et la commercialisation de nos technologies et produits, particulièrement notre gamme de solutions aux propriétés antimicrobiennes. À cet égard, notre modèle d'affaires préconisé demeure la conclusion d'ententes de licences avec des partenaires chefs de file dans leur marché pour la fabrication et la distribution de nos technologies brevetées; et
- l'optimisation des synergies avec nos filiales afin d'améliorer notre efficacité opérationnelle et d'intensifier le développement de marchés et de notre offre de produits.

### Technologies brevetées de filtration de l'air

Nos technologies de filtration de l'air antimicrobienne sont appliquées tant à notre *secteur des masques et respirateurs* qu'à notre *secteur des filtres à air*. Les masques et respirateurs antimicrobiens ainsi que les filtres à air incorporant nos technologies, en plus de bloquer la transmission de pathogènes par filtration, ont la particularité de les *neutraliser* grâce aux agents antimicrobiens qui sont intégrés directement dans les fibres des membranes filtrantes. Ces technologies bénéficient de la protection de brevets accordés par plusieurs pays, incluant le Canada et les États-Unis, et des droits découlant des demandes de brevets déposées dans plusieurs autres juridictions. Nos brevets offrent par ailleurs une protection très large puisqu'ils englobent tout type d'agent antimicrobien imprégné, incorporé ou lié moléculairement aux fibres.

Outre ces technologies, les membranes utilisées dans notre *secteur des filtres à air* incorporent également une technologie brevetée de tissage avec une configuration en 3 dimensions.

### Revue de l'exploitation

Afin de favoriser notre croissance axée sur nos priorités stratégiques, nous avons procédé, au cours de l'exercice 2010, à une évaluation de nos activités et, à cet égard, les activités de notre filiale Noveko ont fait l'objet d'une attention particulière. Nous avons également poursuivi les mesures entreprises au dernier exercice afin d'assurer un niveau de vigilance plus élevé quant à l'efficacité de nos opérations et un meilleur contrôle des coûts d'exploitation dans chacun de nos secteurs d'activités.

Voici, à la lumière de nos priorités stratégiques, les principaux faits saillants relatifs à l'exploitation du groupe et à ses secteurs d'activités :

*Structure d'exploitation* : Nous avons poursuivi la simplification de la structure et de la gestion du groupe et le renforcement de notre équipe de direction, notamment avec la nomination, en décembre 2009, d'un nouveau président pour notre filiale Noveko. Nous avons également procédé au redéploiement de certains gestionnaires et à la consolidation de certaines équipes de travail au sein du groupe afin de se doter d'une structure d'exploitation mieux alignée sur nos objectifs de croissance.

*Regroupement du siège social et de Noveko* : Afin d'optimiser les opérations du groupe, nous avons pris la décision de regrouper les activités du siège social et de Noveko sous un même toit. Ainsi l'immeuble de Terrebonne a été mis en vente et nous prévoyons aménager dans de nouveaux bureaux du centre-ville de Montréal en décembre 2010.

*Épurair s'agrandit* : Les activités de filtration d'Épurair déménageront de son usine de McMasterville, Québec dans de plus grands locaux situés à Boucherville, Québec, augmentant ainsi sa capacité de production. Les activités de commercialisation et de nettoyage des filtres lavables antimicrobiens seront également regroupées à Boucherville. L'immeuble de McMasterville a été mis en vente.

*Optimisation de nos services logistiques* : Nous avons réorganisé nos services de gestion de l'approvisionnement, principalement l'entreposage et la gestion de l'inventaire, en fonction de nos besoins spécifiques, nous permettant de nous rapprocher de certains marchés cibles et de réduire certains frais de services logistiques y afférents.

*Nouveau système de gestion intégré* : Nous avons complété l'implantation d'un nouveau système de gestion intégré (ERP) permettant une amélioration des contrôles et procédures en matière de gestion et de communication de l'information financière.

*Établissement de notre présence sur le marché chinois* : Nous avons établi notre présence en Chine par l'intermédiaire de notre filiale Noveko Beijing dont nous avons acquis la totalité des actions en circulation en avril 2010.

*Vente éventuelle de BLI* : Nous avons récemment retenu les services d'un agent afin de poursuivre plus activement les démarches pour la vente de BLI, dont les activités ne cadrent plus avec notre stratégie de croissance.

*Cession volontaire de Magnum* : Magnum s'est prévalu des dispositions de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (Canada) afin de procéder à la cession volontaire de ses biens. En effet, n'ayant pas été en mesure d'exécuter son plan d'affaires, Magnum a généré un niveau de pertes et d'endettement élevé depuis son acquisition par la Société. Puisqu'il n'était pas prévu que la situation financière de Magnum s'améliore dans un avenir proche, nous avons décidé de ne plus injecter de fonds additionnels dans cette entreprise, mais plutôt, dans l'intérêt de l'ensemble de nos actionnaires, de consacrer nos ressources à la réalisation de nos principaux objectifs de croissance.

*Financement* : En octobre 2009, nous avons complété un placement privé (le « placement privé 2009 ») qui a généré un produit brut total de 15,7 millions \$. Chaque unité a été offerte au prix de 2,20 \$ et était composée d'une action catégorie A de la Société et d'un demi-bon de souscription (chaque bon de souscription complet, un « bon de souscription »). Chaque bon de souscription permet au souscripteur d'acquérir une action catégorie A, au prix de 3,00 \$ l'action, et ce, pour une période de 36 mois se terminant le 8 octobre 2012, sous réserve d'une clause de réduction de la période d'exercice. Ainsi, un total de 7 156 000 actions catégorie A et de 3 578 000 bons de souscription ont été émis dans le cadre de ce placement privé.

En juin 2010, notre filiale Noveko a conclu des facilités de crédit d'une valeur totale de 4,5 millions \$, lui permettant de financer ses besoins de fonds de roulement à court terme. Ces facilités, fournies par la Banque de Montréal, se composent d'une facilité d'affacturage de ses comptes à recevoir, d'une

facilité de lettres de crédit standby pour garantir le paiement de ses achats de matières premières, et d'une marge de crédit.

Le 23 septembre 2010, nous avons annoncé que nous entendions effectuer un placement privé d'actions catégorie A, d'un montant minimum de 4 millions \$ et d'un montant maximum de 10 millions \$, à un prix de 0,60 \$ l'action (le « placement privé 2010 »), sous réserve de l'acceptation de la Bourse de Toronto. Les souscriptions minimales devront être de 150 000 \$. Le produit net de ce placement sera affecté à la poursuite de nos objectifs de croissance, principalement dans le secteur de la filtration, ainsi qu'aux besoins généraux de notre fonds de roulement. Une première clôture est prévue pour le ou vers le 30 septembre 2010.

### ***Produits de filtration de l'air***

L'acquisition de Purer Life en août 2008 a ouvert la voie à de nouvelles applications dans différents secteurs industriels prometteurs. Initialement destinées au marché des fermes d'élevage, surtout les fermes porcines, nos solutions de filtration de l'air possèdent des caractéristiques également prisées par plusieurs autres secteurs d'activités, notamment l'industrie du transport et le marché du bâtiment, incluant les immeubles à bureaux, établissements de soins de santé et les immeubles multifonctionnels. Outre les propriétés spécifiques aux technologies brevetées antimicrobiennes de Noveko, les membranes de Purer Life incorporent une technologie brevetée de tissage avec une configuration en 3 dimensions qui leur confèrent une capacité de filtration supérieure et une longévité accrue, et donc un caractère économique et écologique distinctif. Les importantes percées réalisées au cours de l'exercice 2010 dans ces marchés à fort potentiel témoignent du vif intérêt suscité par nos technologies de filtration dans le secteur des filtres à air, secteur qui constituera vraisemblablement notre principal vecteur de croissance à moyen et long terme.

#### *Filtres à air pour les bâtiments agricoles*

Le ralentissement économique mondial et la période de restructuration qui s'en est suivie dans l'industrie du porc au cours de l'année 2009 ont créé des conditions difficiles sur les marchés mondiaux du porc. Tel que nous l'avions prévu, ces conditions peu propices aux investissements en infrastructures ont retardé le déploiement de la commercialisation des filtres à air Noveko<sup>MC</sup> dans ce secteur. Des signes de reprise ont toutefois été observés, particulièrement au cours du second semestre de l'exercice 2010. Nous croyons que cette période de restructuration de l'industrie devrait permettre de passer à une nouvelle phase de croissance relative au cours du prochain exercice financier.

En effet, plusieurs signes précurseurs nous permettent d'envisager une certaine amélioration des activités dans le secteur du porc. Les chefs de file de l'industrie reconnaissent que des changements sont requis au niveau de la planification de la production pour s'assurer de la mise en place d'un modèle de gestion durable pour les producteurs. Dans ce cadre, nous croyons être positionnés favorablement afin que les producteurs adoptent nos solutions de filtration antimicrobienne comme un élément important de leur programme de biosécurité, particulièrement avec notre nouveau filtre qui s'installe directement sur les diffuseurs d'air des bâtiments de fermes. Cette nouvelle configuration de filtre développée par notre équipe de filtration constitue une solution de filtration plus adaptée aux besoins de nombreux producteurs porcins et a également l'avantage d'éliminer la majorité des frais liés à l'installation des filtres, constituant une offre plus économique. Nous avons aussi repensé nos filtres s'installant sur les entrées d'air des édifices afin d'en diminuer les coûts de production, tout en offrant, de façon plus abordable, le même niveau de protection contre la transmission aérienne de pathogènes. Ces solutions de filtration de nouvelle génération, destinées à une clientèle élargie, suscitent de l'intérêt chez plusieurs producteurs porcins et nous poursuivons actuellement des activités de démarchage ciblées, particulièrement en Amérique du Nord. À cet égard, nous exerçons maintenant directement nos activités de commercialisation en Amérique du Nord. En effet, Noveko et Monitrol inc. ont consenti d'un commun accord à résilier le contrat de distribution exclusive qui les liait, celui-ci ne correspondant plus à leurs objectifs et stratégies d'affaires respectifs. Cependant, les parties examinent présentement une façon de collaborer à l'avenir à l'égard de projets spécifiques. Nous envisageons également une reprise de nos activités en Europe et en Asie.

### *Filtres à air pour l'industrie du transport*

Le 6 mai 2010, nous avons annoncé la conclusion d'une entente avec Bombardier Transport, leader mondial de la technologie ferroviaire. En vertu de cette entente, nous collaborerons avec Bombardier Transport au développement de solutions de filtration de l'air qui seront offertes à tous leurs clients. Avec des activités dans plus de 60 pays, Bombardier Transport est le chef de file mondial dans la fabrication et la maintenance de matériel de transport sur rail. Elle offre l'une des gammes de véhicules sur rail les plus complètes au monde, incluant des trains de grandes lignes, des métros, des véhicules légers sur rail ou des locomotives et compte un parc de plus de 100 000 de ses propres véhicules à travers le monde, en plus de tous ceux pour lesquels elle effectue la maintenance.

Nous croyons que cette collaboration, représentative de l'immense intérêt porté à nos technologies, constituera un atout stratégique pour la commercialisation de nos filtres et la clé du succès afin de développer pleinement le potentiel de nos solutions de filtration de l'air. Il s'agit d'une reconnaissance que leur efficacité, que les économies d'énergie et de coûts associées à leur utilisation, ainsi que leur caractère vert constituent des caractéristiques particulièrement recherchées par l'industrie du transport. Les filtres Noveko<sup>MC</sup> présentent en effet une capacité de filtration et une longévité accrues, tout en imposant moins de restriction à la ventilation, exigeant moins de puissance des moteurs des systèmes de ventilation. Ils sont également lavables et recyclables, réduisant considérablement le nombre de filtres utilisés, les coûts associés à leur remplacement et à l'élimination des déchets. C'est notamment l'intégration d'agents antimicrobiens aux fibres de nos filtres, protégeant ces derniers de la détérioration due à l'action de microorganismes, qui leur confère leurs propriétés lavables et durables. Nos filtres à air sont présentement en essais auprès de différents organismes de transport intéressés par nos technologies. Nous prévoyons que les premières retombées de l'entente avec Bombardier Transport se concrétiseront progressivement au cours de l'exercice financier 2011.

Sur le marché aéronautique, nous poursuivons les tests requis afin d'obtenir la certification « STC » de nos filtres auprès de Transport Canada. Malgré certains délais de mise en œuvre dus notamment à l'ouverture d'une période de sauvegarde obtenue, le 7 janvier 2010, par la société française Aerosys Technologies, nous poursuivons la réalisation de notre plan d'affaires relativement à la commercialisation de nos technologies de filtration dans le domaine aéronautique. Des compagnies aériennes ont en effet déjà manifesté de l'intérêt pour équiper leurs appareils avec de tels filtres, notamment Air Transat. Toutefois, nous ne prévoyons pas de revenus significatifs à ce titre pour l'exercice 2011. Rappelons que nous avons signé, en avril 2009, une entente de distribution exclusive d'une durée initiale de deux ans avec Aerosys Technologies couvrant entre autres la commercialisation de filtres incorporant nos technologies de filtration auprès de l'industrie aéronautique. En raison des circonstances particulières prévalant en l'espèce et après avoir étudié les possibilités s'offrant à nous afin de minimiser les conséquences et délais reliés à la procédure de sauvegarde susmentionnée, nous avons signifié à Aerosys, le 8 septembre 2010, que l'entente qui nous liait ne serait pas reconduite à l'expiration de sa durée initiale et que nous considérons éteints les droits de distribution exclusive en découlant, en raison du défaut d'Aerosys de se conformer à ses termes et conditions.

### *Filtres à air pour les bâtiments – marchés institutionnel, commercial*

Les solutions de filtration de Noveko ont également démontré, au cours de l'exercice 2010, qu'elles ont le potentiel de générer de nouvelles applications destinées aux marchés du bâtiment, incluant les immeubles à bureaux, les établissements de soins de santé et les immeubles multifonctionnels. La mise en commun des technologies et des réseaux de distribution d'Épurair accroît notre potentiel de développement dans ces marchés et, à cet égard, nous avons fait nos preuves en tant que solution à la fois efficace, économique et écologique, idéale pour tout bâtiment dans le cadre d'une stratégie de développement durable. En effet, nos filtres incorporant nos technologies brevetées de filtration destinés aux marchés institutionnel et commercial sont constitués de quatre couches de fibre synthétique offrant une étanchéité parfaite et une excellente résistance aux variations de température et d'humidité. Tout comme les solutions de filtration destinées à l'industrie du transport, ils se distinguent par leur efficacité et durabilité, ainsi que leur caractère lavable et recyclable. Des agents antimicrobiens sont également intégrés aux fibres des filtres, protégeant ces derniers de la détérioration due à l'action de microorganismes. La réduction de la facture énergétique et des déchets de filtration découlant de l'utilisation de nos solutions de filtration constituent des atouts

particulièrement importants pour les gestionnaires d'immeubles désireux d'obtenir les certifications reconnaissant la gestion environnementale responsable et la conception et construction de bâtiments durables, telles que les certifications LEED (*Leadership in Energy and Environmental Design*), ISO 14001 et BOMA BEST (*Building Environmental Standards*). Notons à cet effet que nous sommes nouvellement membre de BOMA Québec (Association des propriétaires et administrateurs d'immeubles du Québec/*Building Owners and Managers Association of Quebec*), dont la mission est de former, informer et représenter les propriétaires et les administrateurs d'immeubles, afin de favoriser l'efficacité en gestion.

Nous avons franchi une première étape importante en décembre 2009 dans la commercialisation de nos filtres à air dans le domaine du bâtiment lorsque notre filiale Épurair a conclu une entente avec Desjardins Gestion Immobilière inc. (« DGI ») afin d'équiper l'ensemble du Complexe Desjardins, le plus grand immeuble multifonctionnel de la métropole montréalaise, avec des filtres Noveko<sup>MC</sup> incorporant nos technologies de filtration. Cette entente d'une durée de trois ans couvre la fourniture des filtres, ainsi que les services de nettoyage de ceux-ci. Nous sommes heureux qu'un édifice de l'envergure du Complexe Desjardins ait été notre premier client à s'équiper de nos filtres à air, témoignant de l'intérêt suscité par nos produits dans ce marché à fort potentiel. Il s'agit de l'aboutissement d'un processus ayant débuté dix mois auparavant, alors que nous avons rencontré les représentants de DGI, puis développé un filtre adapté à leurs besoins, lequel a prouvé, grâce à une série de tests effectués sur place sur une période de plus de six mois, son efficacité à titre de solution de filtration.

Une autre importante étape a été franchie en mars 2010, alors qu'Épurair a signé une entente avec l'Hôpital général juif afin d'équiper un de ses pavillons avec des filtres incorporant nos technologies de filtration. L'Hôpital général juif est situé à Montréal et est l'un des hôpitaux les plus grands et les plus achalandés de la province de Québec. L'entente d'une durée de trente mois couvre également la fourniture des filtres et les services de nettoyage de ceux-ci. Nous sommes fiers du fait que l'Hôpital général juif, un hôpital d'enseignement affilié à l'Université McGill, reconnu pour l'excellence de ses services de santé et pour le calibre de son personnel médical, soit le premier hôpital à utiliser nos solutions de filtration de l'air. Nous croyons que cette entente stimulera la commercialisation de nos filtres auprès des divers milieux institutionnels, un marché à fort potentiel.

En juin 2010, nous avons annoncé la conclusion d'une entente en vertu de laquelle l'ensemble du Centre Bell, un édifice multifonctionnel reconnu comme le lieu de divertissement par excellence à Montréal, s'équipait avec des filtres Noveko<sup>MC</sup>. L'entente d'une durée de six ans couvre également les services de nettoyage des filtres lavables. Situé au centre-ville de Montréal et avec une capacité de 21 273 sièges, le Centre Bell est le plus grand aréna pour le hockey en Amérique du Nord et le foyer du légendaire Club de hockey Canadien. Il constitue aussi une des salles de spectacles les plus technologiquement avancées et polyvalentes au monde. Chaque année, plus de 1,5 million de spectateurs assistent aux matchs de hockey et aux quelques 120 spectacles qui y sont présentés. Nous avons à nouveau fait nos preuves en tant que solution idéale pour tout projet de bâtiment durable. En effet, nos filtres qui ont été utilisés pendant plus d'un an au Centre Bell, ont démontré un niveau d'efficacité et de durabilité supérieur à toute attente, et cela dans un environnement technique assez complexe. Cette nouvelle percée nous ouvre la voie aux nombreux autres arénas et amphithéâtres à vocation tant sportive que culturelle.

Nous sommes confiants que la commercialisation de nos filtres à air dans les domaines du bâtiment s'accéléra au cours de l'exercice 2011 alors que nous poursuivons les discussions avec plusieurs groupes immobiliers qui se montrent intéressés par nos solutions de filtration. Nous continuons également les démarches auprès de la société israélienne Zer Hitech (1976) Ltd., avec qui nous avons signé une entente de distribution en janvier 2010, afin de faire installer, pour fins d'essais au cours de l'exercice 2011, des filtres incorporant nos technologies de filtration dans des établissements de santé et édifices commerciaux de la région de Tel Aviv.

#### *Produits EPURAIR<sup>MC</sup>*

Épurair conçoit et commercialise des systèmes de filtration de l'air pour le chauffage et la climatisation et des échangeurs et purificateurs d'air destinés aux marchés résidentiel et commercial. L'intégration

des technologies d'Épurair et de Noveko permet également de développer de nouveaux produits prometteurs tel qu'expliqué à la section précédente. Épurair prévoit par ailleurs le lancement d'un nouveau modèle de filtre pourvu d'agents antimicrobiens, lequel sera destiné au marché résidentiel.

### ***Marchés des masques et respirateurs antimicrobiens***

La menace de pandémie du virus de la grippe A (H1N1) apparue à la fin d'avril 2009 a initialement eu un important effet accélérateur sur la demande pour nos masques et respirateurs. Les hausses des ventes de masques et respirateurs de l'exercice 2010 – par rapport à l'exercice précédent alors que leur commercialisation n'en était qu'à ses débuts – reflètent l'accélération de cette demande au cours du premier semestre de l'exercice 2010. Il en a également résulté une diffusion accélérée de la marque Noveko<sup>MC</sup> et une visibilité accrue de nos produits. Cependant, la fin rapide de la période épidémique du virus de la grippe A (H1N1) au tout début du troisième trimestre terminé le 31 mars 2010, a par la suite négativement affecté la demande. En effet, cette disparition de la situation d'urgence a entraîné le report et l'annulation de plusieurs commandes prévues. Les difficultés financières éprouvées par certains de nos distributeurs ont aussi entraîné l'annulation de plusieurs commandes. À cela s'ajoutent également les retards de livraison initialement occasionnés par: *i)* la faible quantité de produits en stock lors du déclenchement de la menace de pandémie, *ii)* le fonds de roulement limité dont nous disposions alors, *iii)* le temps requis pour compléter les cycles de production et *iv)* les délais reliés aux démarches en vue d'obtenir les autorisations et certifications de commercialisation requises en fonction des exigences réglementaires spécifiques aux différents territoires visés (à cet effet, se référer à la section *Processus de certifications* ci-dessous).

Tous ces facteurs ont ralenti la commercialisation de nos masques et respirateurs et expliquent, malgré l'importante augmentation par rapport à l'exercice précédent, des ventes nettement inférieures à ce que nous avions anticipé. En outre, certaines ententes n'ont pas encore rapporté les résultats escomptés, notamment l'entente de distribution conclue avec SappTech Sdn Bhd (« SappTech ») prévoyant un minimum de 100 millions de masques et respirateurs sur une période de trois ans. SappTech poursuit les diverses démarches pour obtenir les autorisations requises pour la commercialisation de nos masques en vertu des normes nationales spécifiques aux territoires couverts par l'entente. Nous étudions présentement les différentes avenues possibles relativement à la concrétisation de ce contrat. Par ailleurs, les livraisons qui avaient débuté vers la Thaïlande ont dû être interrompues en raison des problèmes politiques y sévissant.

Ces délais et défis de production et d'exécution, soumis notamment aux aléas des menaces de pandémies, de même qu'aux nombreux obstacles réglementaires (à ce sujet, se référer à la section *Processus de certifications* ci-dessous) inhérents aux produits considérés comme équipements médicaux et incluant en plus des propriétés antimicrobiennes, nous ont fait reconsidérer nos priorités stratégiques de mise en marché dans le secteur des masques et respirateurs. À cet égard, nous réitérons que la commercialisation de nos technologies de filtration antimicrobienne par la conclusion d'ententes de licences ou de partenariats constitue notre modèle d'affaires préconisé. Par conséquent, plutôt que de continuer à assumer les risques inhérents à la production et à la distribution de produits, nous déployons désormais davantage d'efforts à la recherche de partenaires, dans l'objectif de leur octroyer des licences de fabrication et de commercialisation de notre propriété intellectuelle. Nous sommes confiants qu'il s'agit là d'une stratégie de commercialisation durable mieux alignée avec notre mission d'entreprise, et également susceptible de permettre une utilisation plus efficace de nos ressources en capital. À cet effet, nous poursuivons les pourparlers avec un certain nombre d'intervenants et espérons pouvoir ainsi stimuler davantage, à moyen et long terme, le développement de marchés et la commercialisation de nos technologies dans ce secteur.

### ***Processus de certifications***

En juillet 2010, notre nouveau modèle de respirateurs antimicrobiens RD2 Noveko<sup>MC</sup> a obtenu la classification FFP2. L'obtention de cette certification réglementaire permet la mise en marché de ces respirateurs dans tous les pays de l'Union européenne. Elle confirme également que ces respirateurs, qui sont considérés comme des appareils de protection individuelle (EPI) aux termes de la directive européenne 89/686/CEE, respectent les diverses exigences de la directive en matière de santé, sécurité et protection, et qu'ils ont été conçus et testés en conformité avec la norme EN 149:2001+A1:2009. Cette certification facilitera également la commercialisation de nos respirateurs

dans plusieurs autres territoires qui reconnaissent de *facto* ces normes européennes. Notons que la norme EN 149:2001+A1:2009 ne s'applique qu'aux respirateurs, les masques chirurgicaux n'y étant pas assujettis. Nous étions déjà autorisés, depuis juillet 2008, à apposer le marquage CE sur nos masques chirurgicaux.

En novembre 2009, nous annonçons la réorientation de notre stratégie de mise en marché de nos masques et respirateurs Noveko<sup>MC</sup> en Amérique du Nord. À cet égard, notre demande initiale de certification 510(k) du masque chirurgical antibactérien Noveko<sup>MC</sup> 3xEZ auprès de la *US Food and Drug Administration* (« la FDA ») (la « demande initiale FDA ») a été retirée. Le contexte de pandémie qui prévalait alors, mais surtout les impératifs de temps et de coûts associés au processus de demande initiale FDA – processus qui s'est avéré plus long et complexe qu'initialement prévu et par ailleurs limité au masque chirurgical Noveko<sup>MC</sup> 3xEZ qui ne comportait uniquement qu'une revendication antibactérienne – nous ont incités à réorienter notre stratégie. Nous avons alors entrepris les démarches en vue de soumettre, pour nos respirateurs Noveko<sup>MC</sup>, une demande de certification au *National Institute for Occupational Safety and Health américain* (« NIOSH ») – demande que nous ne pouvions soumettre alors que la demande initiale auprès de la FDA poursuivait son cours, en vertu d'une entente entre les deux organismes. Bien que la certification NIOSH ne comporte que des normes relatives à la filtration de particules – ne traitant donc pas des caractéristiques antimicrobiennes de nos respirateurs – plusieurs marchés qui ne sont soumis à aucune autre norme spécifique de filtration la reconnaissent *de facto*. Également, plusieurs acheteurs la recherchent dans leur décision d'achat.

Nous avons obtenu notre *Manufacturer's Code* en décembre 2009, confirmant l'ouverture officielle de notre dossier auprès de NIOSH. Au cours du trimestre terminé le 31 mars 2010, nous avons procédé aux tests et à l'obtention de données nécessaires conformément aux standards NIOSH, ce qui nous a permis de soumettre, au cours du quatrième trimestre, une demande de certification à NIOSH. Depuis, nous avons tenu plusieurs discussions avec les représentants de NIOSH à l'issue desquelles ils nous ont informés, qu'en raison de la présence d'agents antimicrobiens dans nos respirateurs et qu'en vertu d'une entente avec la FDA, ils ne pourraient étudier notre demande avant l'obtention d'une certification de la FDA pour ces respirateurs, et cela, bien que notre demande auprès de NIOSH ne comportait aucune revendication antimicrobienne. Dans l'intérim, nous avons retiré la première demande déposée auprès de NIOSH pour nos respirateurs antimicrobiens afin de la remplacer par une nouvelle demande de certification. Cette nouvelle demande portera sur un modèle de respirateurs dont les caractéristiques de conception et de filtration de particules seront identiques à celles des respirateurs antimicrobiens ayant fait l'objet de la première demande, mais qui ne comporterait toutefois aucun agent antimicrobien. Nous finalisons présentement les tests relatifs à ce nouveau modèle de respirateurs conformément aux standards NIOSH en vue de soumettre sous peu la nouvelle demande de certification à NIOSH. Par cette démarche, nous souhaitons démontrer aux acheteurs recherchant la reconnaissance NIOSH dans leur décision d'achat que nos respirateurs – avec ou sans agents antimicrobiens – répondent aux critères de NIOSH quant à la filtration, bien que leur commercialisation aux États-Unis soit encore sujette à l'obtention de la certification FDA.

Parallèlement à ce processus, nous travaillons depuis plusieurs mois aux tests et à l'obtention des données de performance requises à l'élaboration du dossier pour appuyer une future demande 510(k) auprès de la FDA qui rencontrerait à la fois les exigences de celle-ci et nos impératifs de commercialisation. À notre avis, la complexité et la longueur du processus de demande initiale FDA s'expliquent en grande partie par les multiples exigences spécifiques développées au fur et à mesure de son examen par la FDA, relativement à l'obtention d'une bio-efficacité de 4 log de réduction. Dans ce contexte, et en ligne avec notre stratégie de s'allier à des partenaires dans l'objectif de stimuler le développement et la commercialisation de nos technologies, nous poursuivons les pourparlers avec certaines entreprises d'envergure. Nous étudions diverses possibilités d'association qui faciliteraient le développement de masques et respirateurs antimicrobiens rencontrant toutes ces exigences.

## **Produits désinfectants**

Nous continuons de prioriser les marchés plus prometteurs des milieux hospitalier et institutionnel pour nos désinfectants pour les mains, alors que le marché de la vente au détail a aussi pris un certain envol. Le contexte de menace de pandémie apparue à la fin d'avril 2009, combiné aux préoccupations de santé publique en général, a entraîné une importante augmentation de la demande au niveau de nos désinfectants, tels qu'en témoignent les hausses des ventes observées au cours du premier semestre de l'exercice 2010.

Par ailleurs, tel qu'expliqué à la section *Marchés des masques et respirateurs antimicrobiens* du présent rapport de gestion, la période épidémique du virus de la grippe A (H1N1) a rapidement pris fin au tout début du troisième trimestre terminé le 31 mars 2010, suite à quoi, la demande a été affectée négativement par rapport aux trimestres précédents, entraînant le report et l'annulation d'un certain nombre de commandes de désinfectants. Ceci s'ajoute aux retards de livraisons initialement occasionnés par la faible quantité de produits en stock lors du déclenchement de la menace de pandémie, combinée au fonds de roulement limité dont nous disposions alors, ainsi qu'au temps ensuite requis pour compléter la production tout en procédant au lancement de notre gamme de désinfectants pour les mains Microban®.

Tous ces facteurs ont ralenti la commercialisation de nos désinfectants et expliquent, malgré l'importante augmentation par rapport à l'exercice précédent, des ventes nettement inférieures à ce que nous avons anticipé. Les divers éléments susmentionnés font aussi en sorte que la reconnaissance des revenus liée aux commandes et ententes de distribution en cours s'étalera sur une période plus longue que prévue. Par ailleurs, certaines ententes n'ont pas atteint les objectifs prévus et font l'objet d'un processus de révision. À cet égard, l'entente qui nous liait à une société américaine pour la distribution de nos désinfectants pour les mains a été résiliée.

Malgré ces délais d'exécution et un rythme de croissance de la demande qui affiche maintenant une certaine stabilisation, nous demeurons confiants quant à l'évolution de nos ventes dans ce secteur au cours des prochains trimestres. En effet, la conscientisation accrue des gouvernements, des institutions et de la population quant à l'importance de maintenir une saine hygiène des mains, ainsi que les efforts afin de réduire les infections et la propagation des virus et bactéries, continueront d'avoir des effets bénéfiques à long terme sur la demande pour les désinfectants. Les ententes auxquelles il est fait référence ci-dessous témoignent quant à elles de l'intérêt suscité par nos produits désinfectants.

- En août 2009, nous avons obtenu, en vertu d'une convention de licence conclue avec Microban International, Ltd., leader mondial en matière de produits pourvus d'une protection antimicrobienne intégrée, le droit de vendre, jusqu'au 31 décembre 2012, notre gamme de produits désinfectants pour les mains sous la marque Microban®.
- Depuis décembre 2009, plusieurs produits de la gamme de désinfectants pour les mains Microban®, de même que nos masques antimicrobiens 4xEZU Noveko<sup>MC</sup>, sont vendus dans la majorité des magasins Couche-Tard du Québec. En Amérique du Nord, Couche-Tard est la plus importante chaîne de magasins d'accommodation en fonction du nombre de magasins.
- En mars 2010, nous avons conclu une entente de distribution avec la société AMD-Ritmed inc., un chef de file nord-américain dans le développement et la distribution de produits médicaux jetables et spécialisés haut de gamme. Cette entente couvre la vente et la promotion des désinfectants pour les mains Microban®, au Canada, au marché des professionnels de la santé, incluant les milieux hospitaliers, médicaux et vétérinaires, ainsi qu'aux États-Unis, à des fournisseurs spécialisés dans le domaine des soins de la santé, le tout sous réserve de certaines exceptions. Cette entente, d'une durée initiale de deux ans, s'inscrit dans notre objectif d'élargir notre clientèle pour nos désinfectants pour les mains Microban® au sein de ces marchés prometteurs.
- En septembre 2010, nous avons conclu une entente de distribution avec la société Messageries de Presse Benjamin inc. (« Messageries de Presse Benjamin »), une entreprise québécoise spécialisée dans la distribution de magazines et de produits complémentaires auprès du secteur du commerce au détail. Cette entente d'une durée initiale de trois ans couvre la vente et la promotion des désinfectants pour les mains Microban®, au Québec, au Nouveau-Brunswick et dans l'est de l'Ontario. Nous croyons que l'expérience et l'important réseau d'agents distributeurs

exclusifs de Messageries de Presse Benjamin nous permettront d'intensifier la commercialisation de nos désinfectants dans le commerce au détail, notamment en améliorant leur positionnement et leur mise en valeur en magasins, ainsi qu'en assurant leur suivi constant. Les canaux de distribution de Messageries de Presse Benjamin rejoignent près de 9 000 points de vente, dont plus de 8 000 au Québec, autant des chefs de file dans les domaines de la pharmacie et de l'alimentation, que des commerçants indépendants.

Nous continuons également les pourparlers avec d'autres intervenants dans l'objectif de stimuler davantage le développement de marchés et la commercialisation de nos produits, ainsi que d'accroître leur production de façon plus efficiente, notamment en nous rapprochant des marchés cibles.

## **Équipements médicaux**

### *Échographes*

Bien que les industries porcine et bovine soient demeurées fragiles au cours de l'exercice 2010, ECM réussit à maintenir sa présence dominante sur le marché des échographes portatifs destinés à la médecine animale et renforce même sa position de chef de file à l'échelle mondiale, alors qu'une importante société norvégienne spécialisée en génétique porcine, a choisi d'équiper plusieurs de ses fermes d'élevage, principalement situées en territoire scandinave mais également aux États-Unis, avec des échographes de la gamme Agrosca<sup>MC</sup>.

Par ailleurs, la commercialisation de l'échographe Imagyne<sup>MC</sup>, initialement ralentie par les délais additionnels d'homologation du produit dans chacun des pays où il est introduit, va bon train alors qu'une importante percée en territoire chinois renforce considérablement le positionnement d'ECM sur le marché de l'échographie humaine. ECM a en effet récemment obtenu, de la *State Food and Drug Administration* de la République populaire de Chine (SFDA), l'autorisation de vendre son échographe Imagyne<sup>MC</sup> en territoire chinois et a conséquemment conclu une entente de distribution exclusive avec Ningbo Xingaoyi Magnetism Co., Ltd (« NXM »), une entreprise de haute technologie et chef de file chinois dans la fabrication d'équipements spécialisés de résonance magnétique. En vertu de cette entente d'une durée initiale de trois ans, NXM s'est engagée à acheter des appareils Imagyne<sup>MC</sup> destinés à la médecine humaine en Chine, le tout pour une valeur minimale de 5,7 millions d'euros, dont 900 000 euros la première année. L'échographe Imagyne<sup>MC</sup> s'adresse aussi, mais dans une moindre mesure, au marché de la médecine vétérinaire.

ECM a également réalisé d'importantes percées dans la commercialisation de son échographe Exago<sup>MC</sup> dans le marché équin, un nouveau marché pour ECM, seulement quelques mois après son lancement. Elle a en effet récemment conclu, avec des joueurs clés dans le domaine de la médecine vétérinaire nord-américaine, des contrats représentant plus de 4 millions \$ sur une période de trois ans. L'Exago<sup>MC</sup>, un autre échographe haut de gamme, est initialement destiné aux vétérinaires, surtout au marché équin, et par la suite au marché des animaux de compagnie. Après l'obtention des homologations requises, il s'adressera également à la médecine humaine, spécialement pour les besoins des urgences, des anesthésies et de l'armée. ECM prévoit obtenir l'autorisation d'apposer le marquage CE sur cet appareil au cours du second trimestre de l'exercice 2011. Lorsqu'ECM aura également mis en marché l'Exagyne<sup>MC</sup>, en quelque sorte la version portable de l'Imagyne<sup>MC</sup>, elle offrira alors une gamme complète d'échographes répondant aux diverses applications cliniques, stimulant davantage sa pénétration du marché de la médecine humaine. À cet effet, la mise sur pied d'un réseau de distributeurs exclusifs pour le marché de la médecine humaine s'étend maintenant à plus d'une trentaine de pays.

### *Noveko Algérie*

Noveko Algérie continue de bénéficier des retombées de la fourniture de divers équipements médicaux. L'Algérie, dans le cadre de la réforme de son secteur de la santé, investit massivement pour la réalisation de nouvelles infrastructures équipées en matériel médical moderne. Nous croyons que la promotion de la santé en Algérie ouvre la voie à d'intéressants débouchés pour l'ensemble de nos produits, en plus de stimuler les activités d'importation d'équipements médicaux de notre filiale algérienne.

### 3. INFORMATION ANNUELLE CONSOLIDÉE CHOISIE

#### Exercices terminés les 30 juin

(en milliers de \$, sauf les données relatives aux actions)

	2010 <sup>(1)</sup>	2009	2008
Revenus des activités poursuivies	15 111	11 412	7 368
Bénéfice brut	5 703	4 730	3 590
Perte avant amortissement, frais financiers, impôts sur les bénéfices, autres éléments et activités abandonnées <sup>(2)</sup>	(14 436)	(20 594)	(13 937)
Perte de valeur des écarts d'acquisition	(2 305)	(3 600)	-
Perte tirée des activités poursuivies	(20 363)	(27 802)	(14 023)
Perte tirée des activités abandonnées <sup>(3)</sup>	(3 856)	(4 073)	(2 591)
Perte nette	(24 219)	(31 876)	(16 614)
Résultat par action catégorie A (de base et dilué)			
Perte tirée des activités poursuivies	(0,28) \$	(0,42) \$	(0,25) \$
Perte tirée des activités abandonnées <sup>(3)</sup>	(0,05) \$	(0,06) \$	(0,05) \$
Perte nette	(0,33) \$	(0,48) \$	(0,30) \$
Nombre moyen pondéré d'actions catégorie A en circulation, de base et dilué (en milliers)	73 488	66 611	54 767

Données relatives au bilan aux 30 juin	2010	2009	2008
Actif total	42 675	50 897	62 858
Avoir des actionnaires	33 063	38 487	49 773
Dette totale portant intérêt <sup>(4)</sup>	1 446	4 043	4 547
Passifs à long terme disponibles à la vente <sup>(5)</sup>	1 753	1 924	2 621
Passifs à long terme liés aux activités abandonnées <sup>(6)</sup>	-	200	-
Espèces, quasi-espèces, placements temporaires et encaisse en fidéicommiss	2 873	4 711	25 386

- 1) Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et ceux de ses filiales, toutes détenues à 100 % au 30 juin 2010.
- 2) Incluant la charge de rémunération à base d'actions de 3 413 576 \$, 10 556 660 \$, et 7 188 252 \$ pour les périodes respectives de 2010, 2009 et 2008, laquelle est sans impact sur les liquidités.
- 3) Reliée aux activités de BLI et Magnum.
- 4) Incluant la dette à long terme et sa portion à court terme, les emprunts bancaires, ainsi que les débiteures convertibles à court et à long terme; excluant les données reliées à BLI et Magnum.
- 5) Reliés à BLI.
- 6) Reliés à Magnum.

## 4. RÉSULTATS D'EXPLOITATION

### Analyse des résultats d'exploitation consolidés et sectoriels pour l'exercice terminé le 30 juin 2010, comparativement à l'exercice terminé le 30 juin 2009

Notre information sectorielle est présentée selon les secteurs d'activité suivants : les équipements médicaux (« équipements médicaux »), les produits désinfectants (« désinfectants »), les masques chirurgicaux et respirateurs antimicrobiens (« masques »), les produits de filtration (« filtration ») et les autres activités composées principalement des activités de la société-mère, Noveko International, et de Noveko Trading (« autres »). Par ailleurs, les résultats d'exploitation de BLI et de Magnum ont été retirés des activités poursuivies pour être traités à titre d'activités abandonnées dans les états financiers de la Société. De ce fait, les actifs et les passifs reliés à BLI ont été reclassés comme actifs et passifs destinés à la vente, les actifs et les passifs reliés à Magnum ont été reclassés comme actifs et passifs liés aux activités abandonnées, et leurs résultats d'exploitation ont été présentés comme pertes tirées des activités abandonnées pour l'exercice 2010, ainsi que pour l'exercice 2009 aux fins de comparaison.

#### **Revenus consolidés et sectoriels des activités poursuivies**

Exercices terminés les 30 juin

	2010		2009	
Équipements médicaux	8 834 220	\$	7 558 144	\$
Désinfectants	2 551 461		540 779	
Masques	1 390 295		602 947	
Filtration	2 331 974		2 692 726	
Autres	2 704		16 909	
<b>Total</b>	<b>15 110 654</b>	<b>\$</b>	<b>11 411 505</b>	<b>\$</b>

Les revenus consolidés de l'exercice 2010 se sont accrus de 3,7 millions \$ ou de 32,4 % pour s'établir à 15,1 millions \$. Cette hausse provient principalement :

- d'un important accroissement de 2,0 millions \$ (371,8 %) des ventes de désinfectants et de 0,8 million \$ des ventes de masques (130,6 %), reflétant l'accélération de la demande observée au cours des deux premiers trimestres de l'exercice dans le contexte de menace de pandémie qui prévalait alors. Bien que ces deux secteurs montrent une importante progression, elle s'avère inférieure à ce qui était prévu, notamment en raison de la fin rapide de la période épidémique du virus de la grippe A (H1N1) au tout début du troisième trimestre de l'exercice qui a entraîné le report et l'annulation de plusieurs commandes, des difficultés financières de certains de nos distributeurs et des délais reliés à l'obtention des autorisations et certifications requises pour la commercialisation de nos produits, le tout combiné à d'autres facteurs énoncés plus en détails sous la rubrique *Description de la société – Revue de l'exploitation – Marchés des masques et respirateurs antimicrobiens et Produits désinfectants*;
- de l'augmentation de 1,3 million \$ (16,9 %) des ventes d'équipements médicaux résultant des efforts de commercialisation de Noveko Algérie et d'ECM. En effet, alors que Noveko Algérie a connu une croissance de 31 %, ECM a, pour sa part, accru ses ventes de 10 % au cours de l'exercice. Cette augmentation aurait été supérieure dans le cas d'ECM – soit une augmentation des ventes de 20 % en euros – n'eût été de l'effet de conversion en dollars canadiens des revenus d'ECM dans un contexte de dépréciation importante de l'euro. La croissance des ventes d'ECM reflète à la fois les progrès réalisés dans la pénétration du marché de la médecine humaine et ceux qui se poursuivent dans le marché de la médecine animale, tel que plus amplement décrit sous la rubrique *Description de la société – Revue de l'exploitation – Équipements médicaux*; et
- par contre, les ventes de produits de filtration ont subi un recul de 0,4 million \$ (13,4%), principalement causé par le ralentissement conjoncturel dans le marché du porc par rapport à l'exercice précédent qui n'a pu être compensé par l'augmentation de 0,2 million \$ des ventes de produits de filtration réalisées par la filiale Épurair, principalement dans le marché résidentiel mais également dans les marchés institutionnel et commercial.

**La marge brute d'exploitation** pour l'exercice s'est établie à 37,7 %, alors qu'elle s'établissait à 41,5 % pour l'exercice précédent. Ce léger recul a été causé par un accroissement des frais de services logistiques et de transport des produits dans différents marchés outremer, des marges bénéficiaires moins élevées réalisées – principalement dans le cas des désinfectants – et des coûts d'approvisionnement en matières premières plus élevés qui n'ont pu se refléter dans les prix de vente dû aux fluctuations de taux de change. En plus des facteurs énoncés précédemment, ce léger fléchissement est aussi dû à des ajustements de prix à la baisse en début d'exercice dans les secteurs des produits de filtration pour les fermes d'élevage et des équipements médicaux destinés à la médecine animale.

**Les frais de vente et d'administration** se sont accrus de 1,4 million \$ (9,8 %), pour s'établir à 15,4 millions \$. Cette hausse reflète les coûts reliés aux démarches de commercialisation et à la vente de produits dans la plupart de nos secteurs d'activités, ainsi qu'au renforcement de l'équipe de ventes au cours de l'exercice. De plus, la Société a dû comptabiliser une provision pour mauvaises créances de 0,8 million \$ pour l'exercice, dont la majorité est reliée aux difficultés financières éprouvées par certains de nos distributeurs.

**Le coût de rémunération à base d'actions** de l'exercice, lequel est sans impact sur les liquidités de la Société, a diminué de 7,1 millions \$ par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à 3,4 millions \$. Cette diminution s'explique notamment par le nombre inférieur d'options octroyées au cours de l'exercice 2010 et par l'enregistrement graduel de la charge de rémunération. Rappelons qu'en début de l'exercice précédent, et principalement dans le cadre d'acquisitions, des options d'achat d'actions, dont les droits d'acquisition s'échelonnent sur une période entre 12 et 30 mois, avaient été octroyées.

**Les frais de recherche et de développement** ont augmenté de 0,6 million \$ par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à 1,8 million \$, en raison principalement des coûts de développement et des coûts des tests reliés aux divers processus de certifications dans les secteurs des masques. Quant aux **crédits d'impôt à la recherche et au développement**, ils sont demeurés relativement stables.

***Bénéfice (perte) avant amortissements, frais financiers, impôts sur les bénéfices, autres éléments et activités abandonnées***

<b>Exercices terminés les 30 juin</b>				
	<b>2010</b>		<b>2009</b>	
Équipements médicaux	<b>251 250</b>	<b>\$</b>	(238 542)	<b>\$</b>
Désinfectants	<b>(2 740 748)</b>		(1 686 310)	
Masques	<b>(2 266 232)</b>		(2 286 884)	
Filtration	<b>(1 685 215)</b>		(3 722 963)	
Autres	<b>(7 995 480)</b>		(12 659 795)	
<b>Total</b>	<b>(14 436 425)</b>	<b>\$</b>	(20 594 494)	<b>\$</b>

La **perte avant amortissements, frais financiers, impôts sur les bénéfices, autres éléments et activités abandonnées** a été réduite. Cette perte s'est chiffrée à 14,4 millions \$ pour l'exercice 2010, marquant une baisse de 6,2 millions \$ (29,9 %) sur celle de l'exercice précédent. Cette importante réduction résulte principalement des facteurs suivants :

- une diminution importante de la charge de rémunération à base d'actions de la société-mère Noveko International (dans le secteur autres), pour les raisons indiquées précédemment;
- une réduction de 2,0 million \$ de la perte du secteur des produits de filtration, grâce à une diminution des coûts d'exploitation, une baisse des dépenses de développement et une diminution de la charge de rémunération à base d'actions;
- la réalisation d'un bénéfice avant amortissements, frais financiers et impôts sur les bénéfices de 0,3 million \$ par le secteur des équipements médicaux, comparativement à une perte de 0,2 million \$ pour l'exercice 2009, principalement grâce à la contribution d'ECM et à l'amélioration de sa rentabilité au cours de l'exercice 2010;

- une perte du secteur des masques plutôt stable, reflétant la baisse de la charge de rémunération à base d'actions et l'augmentation des ventes au cours de l'exercice, le tout contrebalancé par une augmentation des frais de commercialisation et de développement, incluant les tests requis pour les divers processus de certifications;
- enfin, le secteur des produits désinfectants a accru sa perte de 1,1 million \$, principalement en raison d'une diminution de la marge bénéficiaire et de l'augmentation des frais de vente et d'administration qui lui sont attribués depuis l'intégration des activités de Laboratoire Syma inc. à celles de Noveko et la fusion de ces deux sociétés en juillet 2009.

**Les frais d'amortissements** ont augmenté de 0,5 million \$ (24,1 %) au cours de l'exercice. Cette hausse est principalement attribuable à l'amortissement des frais reliés à l'Exago<sup>MC</sup> (médecine vétérinaire) qui a débuté suite à sa mise en marché au début du second semestre de l'exercice, ainsi qu'aux frais reliés à notre nouveau système de gestion intégré, dont l'implantation a été complétée au cours du troisième trimestre de l'exercice.

**Les frais financiers, déduction faite des revenus de placement, ont diminué** de 0,6 million \$ au cours de l'exercice pour se chiffrer à 1,6 million \$. Cette diminution provient de la réduction de la charge d'intérêt sur la dette à long terme et de la conversion des débetures, mais surtout du fait qu'une perte sur contrats de change de près de 2,2 million \$ avait été comptabilisée au cours de l'exercice précédent. Par ailleurs, les revenus de placement de l'exercice ont diminué de 0,9 million \$ et la perte de change de l'exercice a augmenté de 0,9 million \$ compte tenu de taux de change moins avantageux. Il est à noter qu'une grande partie de la perte de change pour l'exercice est non réalisée.

**La perte de valeur des écarts d'acquisition** s'est chiffrée à 2,3 millions \$ pour l'exercice 2010 comparativement à 3,6 millions \$ au cours de l'exercice 2009, laquelle perte est par ailleurs sans impact sur les liquidités de la Société et s'explique comme suit. Lors de l'analyse de première étape de l'évaluation des écarts d'acquisition au 30 juin 2010 (évaluation préliminaire), il a été établi que la valeur nette comptable de l'unité d'exploitation reliée au secteur des désinfectants excédait sa juste valeur estimative et que, par conséquent, une analyse de deuxième étape exhaustive (évaluation exhaustive) était requise. D'après l'évaluation préliminaire, il a été estimé qu'au 30 juin 2010, la juste valeur estimative du secteur des désinfectants se situait à 2 821 559 \$. Par conséquent, une perte de valeur des écarts d'acquisition de 2 375 000 \$ a été comptabilisée au 30 juin 2010. Cette perte reflète les conditions du marché relatives à ce secteur, principalement le ralentissement de la commercialisation des désinfectants suite à la fin rapide de la période épidémique du virus de la grippe A (H1N1) au tout début du troisième trimestre de l'exercice et la résiliation d'une entente de distribution importante, tel que plus amplement décrit à la rubrique *Description de la société – Revue de l'exploitation – Produits désinfectants*. Avec l'aide d'un évaluateur indépendant, la Société procède actuellement à l'évaluation exhaustive incluant un calcul détaillé des justes valeurs estimatives des actifs incorporels comptabilisés et non comptabilisés. La Société s'attend à compléter le calcul final de la perte de valeur des écarts d'acquisition au cours de l'exercice 2011 et les ajustements qui en résulteront, le cas échéant, donneront lieu à un ajustement sans effet sur la trésorerie, qui sera comptabilisé à l'état consolidé des résultats. Le lecteur se rappellera que pour l'exercice 2009, une perte de valeur des écarts d'acquisition de 3,6 millions \$ reliée au secteur des équipements médicaux (ECM) avait été comptabilisée suite à une évaluation préliminaire. Cette perte reflétait les conditions du marché relatives à ECM, principalement le ralentissement économique et les périodes de restructuration traversées par les industries porcine et bovine. L'évaluation exhaustive qui a suivi a permis de compléter le calcul final de la perte de valeur des écarts d'acquisition et l'ajustement qui en a résulté, également sans effet sur la trésorerie, s'est traduit par un gain de 69 700 \$ comptabilisé à l'état consolidé des résultats du deuxième trimestre de l'exercice.

## Bénéfice net (perte nette) tiré(e) des activités poursuivies

### Exercices terminés les 30 juin

	2010	2009
Équipements médicaux	(555 879) \$	(4 284 262) \$
Désinfectants	(4 441 996)	(1 765 542)
Masques	(2 510 416)	(2 294 519)
Filtration	(1 980 110)	(3 963 997)
Autres	(10 874 190)	(15 493 954)
<b>Total</b>	<b>(20 362 591) \$</b>	<b>(27 802 274) \$</b>

Considérant principalement les facteurs mentionnés précédemment, la **perte nette tirée des activités poursuivies** s'est établie à près de 20,4 millions \$ pour l'exercice 2010, soit une importante réduction de 7,4 millions \$.

Tel que détaillé à la note 5 « Activités abandonnées et actifs disponibles à la vente » afférente aux états financiers consolidés de l'exercice 2010, une perte de 3,9 million \$ provenant des activités abandonnées (BLI et Magnum) a été comptabilisée, comparativement à une perte de 4,1 million \$ pour l'exercice précédent. De ce fait, la **perte nette** de l'exercice s'est chiffrée à 24,2 millions \$, comparativement à 31,9 millions \$ pour l'exercice précédent.

Considérant une variation nette des pertes non réalisées sur la conversion des états financiers des établissements étrangers autonomes qui s'est chiffrée à 1,1 million \$ pour l'exercice, comparativement à une variation nette des pertes non réalisées de 0,5 million \$ pour l'exercice précédent, une perte nette de 25,3 millions \$ a représenté le **résultat étendu** de l'exercice 2010, comparativement à une perte nette de 32,4 millions \$ pour l'exercice précédent.

La **perte tirée des activités poursuivies** et la **perte nette** se sont établies respectivement à 0,28 \$ et 0,33 \$ **par action catégorie A (de base et diluée)** sur un nombre moyen pondéré de 73 487 740 actions en circulation, comparativement à une perte tirée des activités poursuivies et une perte nette respectivement de 0,42 \$ et 0,48 \$ par action sur un nombre moyen pondéré de 66 610 725 actions pour l'exercice précédent. L'accroissement du nombre moyen pondéré d'actions en circulation provient de l'émission d'actions catégorie A reliée au placement privé réalisé en octobre 2009 et des émissions d'actions catégorie A à la suite de l'exercice d'options d'achat d'actions et de l'exercice du droit de conversion de débentures convertibles, tel que décrit en détail à la note 21 afférente aux états financiers pour l'exercice 2010.

### Principales données financières trimestrielles

(en milliers de \$, sauf les données par action) (non vérifié)

	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre
<b>Exercice 2010</b>				
Revenus	4 388	4 892	2 935	2 896
Perte tirée des activités poursuivies	(3 503)	(4 562)	(4 560)	(7 737)
Résultat étendu	(4 417)	(5 449)	(5 859)	(9 612)
Résultat par action catégorie A tiré des activités poursuivies (de base et dilué)	(0,05)	(0,06)	(0,07)	(0,10)
<b>Exercice 2009</b>				
Revenus	2 014	3 687	2 454	3 257
Perte tirée des activités poursuivies	(6 057)	(6 526)	(5 216)	(10 003)
Résultat étendu	(6 957)	(5 506)	(7 062)	(12 865)
Résultat par action catégorie A tiré des activités poursuivies (de base et dilué)	(0,09)	(0,10)	(0,08)	(0,15)

**Analyse des résultats d'exploitation consolidés et sectoriels pour le quatrième trimestre terminé le 30 juin 2010, comparativement au quatrième trimestre terminé le 30 juin 2009**

**Revenus consolidés et sectoriels des activités poursuivies**

Trimestres terminés les 30 juin			
	2010		2009
Équipements médicaux	2 090 023	\$	1 880 108
Désinfectants	66 138		151 702
Masques	51 034		261 822
Filtration	685 901		962 782
Autres	2 704		-
<b>Total</b>	<b>2 895 800</b>	<b>\$</b>	<b>3 256 414</b>

**Les revenus consolidés** du quatrième trimestre de l'exercice 2010 ont diminué de 0,4 million \$ ou de 11,1 % pour s'établir à 2,9 millions \$. Cette baisse reflète principalement :

- une diminution respective des ventes dans les secteurs des masques et des produits désinfectants de 0,2 million \$ (80,5 %) et de 85 564 \$ (56,4 %). Ce recul découle notamment de la fin rapide de la période épidémique du virus de la grippe A (H1N1) au second trimestre de 2010 et des autres facteurs énoncés plus en détails sous les rubriques intitulées *Aperçu par secteur d'activités – Masques et respirateurs antimicrobiens* et *Produits désinfectants*, alors que la période correspondante de l'exercice 2009 avait connu une forte augmentation dans ces secteurs suite à l'apparition de cette même menace de pandémie fin avril 2009;
- une diminution des ventes de produits de filtration de 0,3 million \$ (28,8 %) principalement causée par le ralentissement conjoncturel dans le marché du porc par rapport au trimestre de l'exercice précédent;
- alors que les ventes d'équipements médicaux ont augmenté de 0,2 million \$ (11,2 %) résultant des efforts de commercialisation d'ECM au cours du trimestre, ce qui a compensé une baisse des ventes de Noveko Algérie. Il est à noter que les ventes d'ECM se sont accrues de 29,8 % au cours du trimestre. Cette augmentation aurait été supérieure – soit de 58,2 % en euros – n'eût été de l'effet de conversion en dollars canadiens des revenus réalisés en euros dans un contexte de dépréciation importante de cette devise depuis l'exercice précédent.

**La marge brute d'exploitation** du quatrième trimestre s'est établie à 23,5 %, alors qu'elle s'établissait à 30,2 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Ce recul reflète notamment le poids de certains frais fixes, incluant des frais de services logistiques dans un contexte de diminution des ventes dans les secteurs des masques et des désinfectants, ainsi qu'une augmentation de la provision pour désuétude des stocks.

**Les frais de vente et d'administration** du quatrième trimestre ont légèrement augmenté pour s'établir à 4,1 millions \$, reflétant principalement la structure de coûts fixes au niveau des frais d'exploitation.

**Le coût de rémunération à base d'actions**, lequel est sans impact sur les liquidités de la Société, a diminué de 1,3 millions \$ par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, pour s'établir à 0,3 million \$. Cette variation provient du plus faible nombre d'options octroyées et de l'enregistrement graduel de la charge de rémunération à base d'actions.

**Les frais de recherche et de développement** ont augmenté de près de 0,3 million \$ par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent pour s'établir à 0,6 million \$, en raison principalement des coûts de développement et des coûts des tests reliés au secteur des masques.

**Bénéfice (perte) avant amortissements, frais financiers, impôts sur les bénéfices, autres éléments et activités abandonnées**

Trimestres terminés les 30 juin			
	2010		2009
Équipements médicaux	(17 223)	\$	(232 346) \$
Désinfectants	(1 157 740)		(60 748)
Masques	(981 674)		(722 912)
Filtration	(393 394)		(1 374 845)
Autres	(1 652 047)		(2 366 437)
<b>Total</b>	<b>(4 202 078)</b>	<b>\$</b>	<b>(4 757 288) \$</b>

Compte tenu des facteurs mentionnés précédemment, la Société a réduit sa **perte avant amortissements, frais financiers, impôts sur les bénéfices, autres éléments et activités abandonnées**. Cette perte s'est chiffrée à 4,2 millions \$ pour le quatrième trimestre, marquant une baisse de 0,6 million \$ (11,7 %) sur celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent. Les variations sectorielles résultent des facteurs suivants :

- une réduction d'environ 1,0 million \$ de la perte du secteur des produits de filtration, grâce à une réduction des frais d'exploitation et de la charge de rémunération à base d'actions;
- une importante réduction de 0,7 million \$ de la perte du secteur autres due à une diminution de la charge de rémunération à base d'actions de la société-mère Noveko International;
- une réduction de 0,2 million \$ de la perte du secteur des équipements médicaux, principalement grâce à l'amélioration de la rentabilité d'ECM;
- une augmentation de la perte du secteur des masques de près de 0,3 million \$ reflétant, dans un contexte de diminution des ventes comparativement au trimestre de l'exercice précédent, une augmentation des frais de commercialisation et de développement, et cela, malgré la baisse de la charge de rémunération à base d'actions;
- une augmentation de la perte dans le secteur des produits désinfectants de 1,1 million \$, principalement, dans un contexte de ventes plus faibles, compte tenu de l'augmentation des frais de vente et d'administration qui lui sont attribués depuis l'intégration des activités de Laboratoire Syma inc. à celles de Noveko et la fusion de ces deux sociétés en juillet 2009, et en raison d'une diminution de la marge bénéficiaire.

**Les frais d'amortissements** ont augmenté de 0,4 million \$ au quatrième trimestre, vu l'amortissement des frais liés à l'Exago<sup>MC</sup> (médecine vétérinaire) depuis son lancement, et des frais liés à notre nouveau système de gestion intégré.

**Bénéfice net (perte nette) tiré(e) des activités poursuivies**

Trimestres terminés les 30 juin			
	2010		2009
Équipements médicaux	(169 060)	\$	(3 539 670) \$
Désinfectants	(3 660 402)		(76 366)
Masques	(1 039 261)		(715 256)
Filtration	(379 690)		(1 185 548)
Autres	(2 488 271)		(4 487 037)
<b>Total</b>	<b>(7 736 684)</b>	<b>\$</b>	<b>(10 003 877) \$</b>

**La perte nette tirée des activités poursuivies** s'est établie à 7,7 millions \$ pour le quatrième trimestre de l'exercice 2010, comparativement à 10,0 millions \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, compte tenu principalement des facteurs mentionnés précédemment, incluant la perte de valeur des écarts d'acquisition imputable au secteur des désinfectants pour un montant de près de 2,4 millions \$ comparativement à un montant de 3,6 millions \$ imputable à ECM au cours de l'exercice 2009.

Une perte de 1,7 million \$ provenant des activités abandonnées a été comptabilisée dans les résultats du quatrième trimestre, contre une perte de 2,7 millions \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. De ce fait, **la perte nette** du trimestre s'est chiffrée à 9,4 millions \$ comparativement à 12,7 millions \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Considérant une variation nette des pertes non réalisées sur la conversion des états financiers des établissements étrangers autonomes qui s'est chiffrée à 0,2 million \$ pour le trimestre, comparativement à une variation nette des pertes non réalisées de 0,2 million \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, une perte nette de 9,6 millions \$ a représenté **le résultat étendu** du quatrième trimestre, comparativement à 12,9 millions \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent.

Pour le trimestre, **la perte tirée des activités poursuivies et la perte nette** se sont établies respectivement à 0,10 \$ et 0,12 \$ **par action catégorie A (de base et diluée)** sur un nombre moyen pondéré de 75 915 912 actions en circulation, comparativement à une perte tirée des activités poursuivies et une perte nette respectivement de 0,15 \$ et 0,19 \$ par action sur un nombre moyen pondéré de 67 028 785 actions pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent.

## 5. SITUATION FINANCIÈRE

### *Analyse des principaux mouvements de trésorerie pour l'exercice terminé le 30 juin 2010*

Exercices terminés les 30 juin			
	2010	2009	
<b>Activités d'exploitation :</b>			
Perte nette	(24 218 551) \$	(31 875 614)	\$
Ajustements pour perte des activités abandonnées, impôts futurs, intérêts théoriques sur débentures, rémunération à base d'actions, amortissements, perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles, perte de valeur des écarts d'acquisition, moins-value (plus-value) sur placements temporaires, perte (gain) sur contrats de change non réalisé, perte (gain) de change et ajustements des activités abandonnées	12 311 957	18 507 034	
Variation des soldes hors caisse liés à l'exploitation	(2 148 838)	(1 490 546)	
<b>Total</b>	<b>(14 055 432)</b>	<b>(14 859 126)</b>	
<b>Activités de financement</b>	<b>13 518 344</b>	<b>3 201 434</b>	
<b>Activités d'investissement</b>	<b>433 183</b>	<b>1 014 187</b>	
Perte (gain) de change sur encaisse libellée en monnaie étrangère	(193 871)	(13 511)	
Augmentation (diminution) des espèces et quasi-espèces	(297 776)	(10 657 016)	
<b>Espèces et quasi-espèces à la fin de la période</b>	<b>639 543 \$</b>	<b>937 319</b>	<b>\$</b>

Pour l'exercice 2010, **les activités d'exploitation après variation nette des éléments hors caisse liés à l'exploitation** ont utilisé des flux de trésorerie de 14,1 millions \$, comparativement à des fonds utilisés de 14,9 millions \$ pour l'exercice précédent. Cette variation s'explique principalement par la diminution de la perte nette, réduite des ajustements pour perte des activités abandonnées, impôts futurs, intérêts théoriques sur débentures, rémunération à base d'actions, amortissements, perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles, perte de valeur des écarts d'acquisition, moins-value (plus-value) sur placements temporaires, perte (gain) sur contrats de change non réalisé(e), perte (gain) de change et ajustements des activités abandonnées. La variation des soldes hors caisse liés à l'exploitation a représenté un montant négatif de 2,1 million \$, comparativement à un montant négatif

de 1,5 million \$ pour l'exercice précédent. Cette variation provient principalement de l'augmentation des stocks.

**Les activités de financement** ont généré des fonds de 13,5 millions \$, comparativement à 3,2 millions \$ pour l'exercice précédent. Cette variation reflète principalement le produit net de 14,5 millions \$ de l'émission d'actions catégorie A reliée au placement privé réalisé en octobre 2009. Par ailleurs, la Société a réduit sa dette à long terme de 0,6 million \$ et effectué un remboursement de débiteures convertibles de 0,1 million \$.

**Les activités d'investissement** ont généré des fonds de 0,4 million \$, alors qu'elles avaient généré des fonds de 1,0 million \$ au cours de l'exercice précédent. Cette variation résulte principalement du fait que la Société a acquis des placements temporaires pour un montant net de 15,1 millions \$ à la suite du placement privé clôturé en octobre 2009, et qu'elle a encaissé un montant de 16,6 millions \$ sur ces placements, soit un encaissement réel de 1,5 million \$, tandis qu'au cours de l'exercice précédent, elle avait acquis des placements temporaires pour 61,6 millions \$ alors qu'elle en avait encaissé pour 70,0 millions \$, soit un encaissement réel de 8,4 millions \$. De plus, elle avait alors versé un montant de 5,9 millions \$ en espèces pour les acquisitions de Noveko Algérie, Groupe Conseils Micron-Air inc. (incluant deux autres sociétés du même groupe, maintenant collectivement Épurair), Société internationale de gestion Unitam inc., Purer Life et U-Bond Inc.

En conséquence, l'ensemble des mouvements de trésorerie a requis des **liquidités nettes** de 0,3 million \$, comparativement à une utilisation de liquidités de 10,7 millions \$ pour l'exercice précédent. La Société a terminé l'exercice avec des **espèces et quasi-espèces** de 0,6 million \$, comparativement à 0,9 million \$ au 30 juin 2009.

## Analyse du bilan au 30 juin 2010

### Sommaire du bilan

	<b>30 juin 2010</b>		30 juin 2009	
Actif à court terme	<b>17 786 357</b>	\$	16 411 446	\$
Actifs à court terme disponibles à la vente <sup>(1)</sup>	<b>1 231 858</b>		1 998 371	
Actifs à court terme liés aux activités abandonnées <sup>(2)</sup>	-		168 106	
Actif à long terme	<b>17 760 238</b>		25 380 993	
Actifs à long terme disponibles à la vente <sup>(3)</sup>	<b>5 896 657</b>		3 836 738	
Actifs à long terme liés aux activités abandonnées <sup>(2)</sup>	-		3 100 884	
<b>Total</b>	<b>42 675 110</b>	<b>\$</b>	50 896 538	<b>\$</b>
Passif à court terme	<b>4 444 427</b>	\$	4 291 363	\$
Passifs à court terme disponibles à la vente <sup>(1)</sup>	<b>1 780 589</b>		2 126 397	
Passifs à court terme liés aux activités abandonnées <sup>(2)</sup>	-		143 180	
Passif à long terme	<b>1 633 938</b>		3 724 704	
Passifs à long terme disponibles à la vente <sup>(1)</sup>	<b>1 753 146</b>		1 924 217	
Passifs à long terme liés aux activités abandonnées <sup>(2)</sup>	-		200 069	
Avoir des actionnaires	<b>33 063 010</b>		38 486 608	
<b>Total</b>	<b>42 675 110</b>	<b>\$</b>	50 896 538	<b>\$</b>

1) Reliés à BLI.

2) Reliés à Magnum.

3) Reliés à BLI et aux bâtisses disponibles à la vente.

Les changements survenus dans la situation financière de la Société depuis le 30 juin 2009 reflètent notamment les résultats de la période, incluant les effets de la déconsolidation de Magnum, de la perte de valeur des écarts d'acquisition, de l'augmentation des stocks de produits dans l'ensemble des secteurs, et de la diminution des placements temporaires.

Au 30 juin 2010, l'**actif total** s'élevait à 42,7 millions \$, en baisse de 8,2 million \$ sur celui du 30 juin 2009 et le **fonds de roulement** s'établissait à 12,8 millions \$ (coefficient de fonds de roulement de 3,1:1), comparativement à 12,0 millions \$ (coefficient de fonds de roulement de 2,8:1) au 30 juin 2009.

L'**avoir des actionnaires** totalisait 33,1 millions \$ au 30 juin 2010, comparativement à 38,5 millions \$ au 30 juin 2009, reflétant principalement les accroissements de 14,9 millions \$ du capital-actions compte tenu des émissions d'actions catégorie A réalisées au cours de l'exercice et de l'augmentation de 4,2 millions \$ du surplus d'apport reflétant la charge de rémunération à base d'actions, incluant la contrepartie des options octroyées aux courtiers lors de l'émission d'actions catégorie A reliée au placement privé clôturé en octobre 2009 (se référer à la note 21 sur le capital-actions afférente aux états financiers), desquels a été soustraite une augmentation de 26,3 millions \$ du déficit. Soulignons que la Société a octroyé 1 960 000 options d'achat d'actions au cours de l'exercice 2010 à des employés, administrateurs et consultants, permettant l'achat de 1 960 000 actions catégorie A à un prix d'exercice moyen pondéré de 1,52 \$ l'action, dont les droits s'acquière graduellement, entre 12 et 30 mois suivant leur octroi.

### Situation d'endettement

	30 juin 2010		30 juin 2009	
Emprunts bancaires	167 011	\$	162 970	\$
Tranche à court terme de la dette à long terme	475 432		724 584	
Dette à long terme	803 647		1 365 182	
Débtures convertibles garanties à court et long terme	-		1 789 827	
<b>Endettement total<sup>(1)</sup></b>	<b>1 446 090</b>	<b>\$</b>	<b>4 042 563</b>	<b>\$</b>

1) Excluant BLI et Magnum.

La **dette totale portant intérêt** (emprunt bancaires, tranche à court terme de la dette à long terme, dette à long terme et débtures convertibles garanties à court et long terme) se chiffrait à 1,4 million \$ au 30 juin 2010, en baisse de 2,6 millions \$ par rapport au 30 juin 2009. Cette réduction d'endettement provient principalement de la diminution de 1,8 million \$ des débtures convertibles due à la conversion de débtures d'un montant total en capital de 1,9 million \$ en 1 574 554 actions catégorie A au cours de l'exercice, ainsi que de la réduction de 0,8 million \$ de la dette à long terme incluant la portion à court terme, alors que les emprunts bancaires sont demeurés stables. Il est à noter que la dette totale portant intérêt reliée à BLI, tel que détaillé à la note 5 « Activités abandonnées et actifs disponibles à la vente » afférente aux états financiers consolidés de l'exercice, s'élevait à 3,1 millions \$ au 30 juin 2010.

### Renseignements sur le capital-actions

Au cours de l'exercice 2010, la Société a émis 136 665 actions catégorie A à la suite de l'exercice d'options d'achat d'actions en contrepartie de 130 866 \$ en espèces et d'un virement de 89 941 \$ du surplus d'apport. De plus, elle a émis 1 574 554 actions catégorie A à la suite de l'exercice du droit de conversion de 1 887 414 \$ de débtures convertibles. Des montants de 1 728 329 \$ et de 348 567 \$ ont été respectivement transférés des débtures convertibles garanties et de la composante capitaux propres des débtures convertibles garanties et imputés au capital-actions. Suite à la clôture du placement privé en octobre 2009, la Société a émis 7 156 000 actions catégories A en contrepartie de 15 743 200 \$ en espèces, ainsi que 3 578 000 bons de souscription permettant chacun l'achat d'une action catégorie A au prix de 3,00\$ jusqu'en octobre 2012. Une valeur de 3 189 000 \$ a été accordée aux bons de souscription et la différence de 12 554 200 \$ a été imputée au capital-actions. Dans le cadre de cette émission, la Société a octroyé 490 571 options d'achat d'unités aux courtiers permettant l'achat de 490 571 actions catégorie A et de 245 285 bons de souscription au prix moyen pondéré de 2,58 \$ l'unité jusqu'en octobre 2012.

Compte tenu de ces émissions, le capital-actions de la Société se composait de 75 925 912 actions catégorie A au 30 juin 2010 – ainsi qu'à la date du présent rapport de gestion, par rapport à 67 058 693 actions catégorie A au 30 juin 2009.

## Engagements contractuels

Au 30 juin 2010, le solde de tous les engagements contractuels de la Société, incluant les baux locatifs, les obligations contractuelles et les autres obligations contractuelles (autres passifs à long terme) des activités poursuivies, s'échelonnant jusqu'en 2015 s'établissait à 6,6 millions \$. Les paiements minimaux des cinq prochains exercices se répartissent ainsi :

	2011	2012	2013	2014	2015	Au-delà
Baux locatifs	679 011 \$	856 148 \$	859 557 \$	736 784 \$	688 142 \$	2 605 558 \$
Obligations contractuelles	637 724 \$	588 427 \$	386 732 \$	58 659 \$	56 659 \$	56 659 \$
Autres obligations long terme	475 432 \$	345 566 \$	124 750 \$	40 000 \$	40 000 \$	253 332 \$
<b>Total</b>	<b>1 792 167 \$</b>	<b>1 790 141 \$</b>	<b>1 371 039 \$</b>	<b>835 443 \$</b>	<b>784 801 \$</b>	<b>2 915 549 \$</b>

De plus, la Société s'est engagée à verser à une société actionnaire exerçant une influence notable, une redevance trimestrielle correspondant au moins de 45 000 \$ ou de 25 % des flux de trésorerie consolidés liés aux activités d'exploitation, pour autant que ces derniers soient positifs et que le fonds de roulement soit supérieur à 6 millions \$. Ces versements s'effectueront jusqu'à l'atteinte du maximum de 520 000 \$ établi aux fins de l'entente. Au 30 juin 2010, aucun montant n'a encore été versé en vertu de cette entente.

La Société s'est aussi engagée à verser des redevances trimestrielles de 1 % des revenus bruts qui seront générés par le brevet acquis dans le cadre de l'acquisition de BLI et de tout autre brevet découlant de la même invention. Au cours de l'exercice 2010, 11 726 \$ ont été versés en vertu de cette entente.

## Opérations entre apparentés

Au cours de l'exercice 2010, la Société a acheté une immobilisation corporelle auprès d'un actionnaire exerçant une influence notable pour une contrepartie en espèces de 11 500 \$. Cette opération a eu lieu dans le cours normal des activités et est mesurée à la valeur d'échange. La Société a également octroyé un mandat de représentation, afin de relocaliser ses bureaux, à une société dont l'un des dirigeants est aussi un administrateur de la Société. Ce mandat n'entraîne aucune sortie de fonds de la Société.

## Instruments financiers

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt, au risque de change, au risque de crédit de la contrepartie et au risque de liquidité. Le principal objectif de gestion du risque de la Société consiste à protéger son bilan, ses résultats et ses flux de trésorerie afin de dégager un rendement des capitaux propres.

Les activités de gestion des risques financiers de la Société sont régies par les politiques financières approuvées par le conseil, qui traitent de l'identification des risques, de la tolérance aux risques et de leur évaluation ainsi que des limites et des produits de couverture, des niveaux d'autorisation et de l'information financière.

### *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Si les taux d'intérêts à cette date étaient inférieurs ou supérieurs de 0,5%, toutes les autres variables restant constantes, l'impact sur la perte nette et le résultat étendu de l'exercice terminé le 30 juin 2010 et de l'exercice terminé le 30 juin 2009 aurait été négligeable.

La Société a des dettes qui portent intérêt à un taux variable. Ces instruments financiers constituent un risque auquel la Société est exposée advenant une fluctuation des taux d'intérêt de base. Pour ces

prêts, la Société a la possibilité de pouvoir obtenir un taux d'intérêt fixe auprès de son institution financière.

#### *Risque de change*

Le risque de change est le risque que les flux de trésorerie futurs d'instruments financiers libellés en devises étrangères fluctuent en raison des variations du taux de change du dollar canadien par rapport aux devises étrangères. La Société est exposée aux risques de change par ses exportations aux États-Unis, en Europe, en Asie, en Amérique latine et au Moyen-Orient, de biens fabriqués au Canada. Ces risques sont partiellement compensés par ses achats aux États-Unis, en devise américaine. La Société n'a souscrit à aucun contrat de change à terme depuis l'expiration de celui qu'elle possédait au cours de l'exercice 2009.

La Société est exposée au risque de change sur ses instruments financiers libellés en dollars américains et en euro, tel qu'il est indiqué dans le tableau suivant :

	<u>US</u> 30 juin 2010		<u>US</u> 30 juin 2009		<u>Euro</u> 30 juin 2010		<u>Euro</u> 30 juin 2009	
Trésorerie	<b>60 267</b>	\$	345 919	\$	<b>16 835</b>	\$	30 268	\$
Débiteurs	<b>450 257</b>		-		<b>511 309</b>		475 125	
Créditeurs	<b>510 635</b>		138 983		<b>6 929</b>		-	

Compte tenu des risques mentionnés ci-dessus au 30 juin 2010 et toutes choses étant égales par ailleurs, une dépréciation ou une appréciation de 5 % du dollar canadien par rapport au dollar américain et à l'euro donnerait lieu à une diminution ou à une augmentation de la perte nette et du résultat étendu de la Société d'environ 34 000 \$.

#### *Risque de crédit de la contrepartie*

La Société investit l'excédent de trésorerie dans des placements temporaires, vend ses produits à des clients aux conditions normales de crédit et conclut des contrats d'instruments dérivés au besoin. Ces activités exposent la Société au risque de crédit de la contrepartie si celle-ci ne s'est pas acquittée de ses obligations selon les modalités et conditions de ces contrats intervenus avec la Société. Au 30 juin 2010, la Société n'avait conclu aucun contrat d'instrument dérivé.

Le risque de crédit lié aux débiteurs est atténué au moyen de techniques de gestion de crédit, notamment l'évaluation financière et d'autres évaluations visant à établir et à surveiller la solvabilité du client, à fixer ses limites de crédit et à contrôler les risques liés à ces limites. La Société établit une provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit propre à ses clients et aux tendances historiques. La provision pour créances douteuses tirée des activités poursuivies s'élève à 893 232 \$ au 30 juin 2010 (207 365 \$ au 30 juin 2009).

L'excédent de trésorerie n'est investi qu'auprès des contreparties qui répondent aux exigences minimales à l'égard de la solvabilité, des émetteurs et des limites de concentration. Les opérations sur dérivés ne sont exécutées qu'avec des contreparties solvables approuvées en vertu de conventions cadres de compensation. La Société surveille et gère de façon continue sa concentration de risques de crédit de la contrepartie. Le risque de crédit maximal de la contrepartie de la Société à la fin de l'exercice est lié à la valeur comptable de la trésorerie, des débiteurs et des instruments dérivés.

#### *Risque de liquidité*

La Société s'efforce de conserver en tout temps des liquidités financières suffisantes pour faire face aux variations négatives soudaines de la conjoncture économique. La direction établit des prévisions de flux de trésorerie pour l'exercice visé et les exercices ultérieurs afin de déterminer ses besoins de financement. Elle répond à ces besoins à la fois par le recours à des facilités de crédit, par la demande d'encaissement des placements temporaires et par l'accès aux marchés financiers.

Les échéances des obligations contractuelles non actualisées des passifs financiers étaient les suivantes au 30 juin 2010 :

	Échéances			
	Total	Moins d'un an	2 ans	Plus de 2 ans
Emprunt bancaire	167 011 \$	167 011 \$	- \$	- \$
Comptes fournisseurs et charges à payer	3 801 984	3 801 984	-	-
Dette à long terme	1 279 079	475 432	345 566	458 081

### Juste valeur

La juste valeur des espèces et quasi-espèces, de l'encaisse en fidéicommiss, des comptes clients, des avances à des actionnaires, des autres débiteurs, des intérêts à recevoir, des avances et emprunts bancaires, et des comptes fournisseurs et charges à payer correspond à leur valeur comptable en raison de leur date d'échéance à court terme.

La juste valeur des emprunts portant intérêt aux taux préférentiels majorés entre 1,0 % et 3,0 % d'une valeur comptable de 559 500 \$ correspond à leur valeur comptable en raison des taux d'intérêt variables dont ils sont assortis.

La valeur comptable et la juste valeur des autres actifs et passifs financiers à la fin de l'exercice se présentaient comme suit :

	30 juin 2010		30 juin 2009	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Placements temporaires	2 145 631 \$	2 145 631 \$	3 702 958 \$	3 702 958 \$
Dette à long terme <sup>(1)</sup>	1 279 080 \$	1 245 006 \$	2 209 766 \$	2 213 422 \$
Débitures convertibles	- \$	- \$	1 789 827 \$	1 789 827 \$
Passifs à long terme disponibles à la vente <sup>(1)</sup>	1 977 264 \$	1 977 264 \$	2 149 363 \$	2 149 363 \$

1) Inclut la dette à long terme et sa portion à court terme.

### Sources et besoins de fonds

Depuis notre création, nous avons subi plusieurs pertes d'exploitation, principalement attribuables au développement de nos produits et aux frais liés à leur commercialisation. Au 30 juin 2010, notre déficit s'élevait à 87,5 millions \$ et nous disposions de 2,9 millions \$ en espèces, quasi-espèces, encaisse en fidéicommiss et placements temporaires. Jusqu'à maintenant, nous avons eu recours à des placements publics et privés pour financer notre croissance. En octobre 2009, nous avons complété un placement privé réalisé par voie de placement pour compte pour un produit brut total de 15,7 millions \$. Le 23 septembre 2010, nous avons annoncé que nous procédions à un placement privé d'actions catégorie A, d'un montant minimum de 4 millions \$ et d'un montant maximum de 10 millions \$, à un prix de 0,60 \$ l'action. Une première clôture est prévue pour le ou vers le 30 septembre 2010. Nous suivons de près notre capital et notre situation financière, et au fur et à mesure de notre croissance, nous pourrions également nous prévaloir davantage de financement sous forme de dette pour financer nos projets futurs.

Au 30 juin 2010, Noveko disposait d'un crédit d'exploitation à demande de 500 000 \$ qui n'était pas utilisé. Ce crédit portant intérêt au taux préférentiel de l'institution bancaire majoré de 2,0 %, est garanti par une hypothèque immobilière sur un immeuble détenu par la Société dont la valeur nette

comptable au 30 juin 2010 était de 1 317 755 \$. Noveko disposait également, au 30 juin 2010, d'une facilité d'affacturage de ses comptes à recevoir au montant de 3 millions \$. Épurair disposait d'un crédit d'exploitation à demande de 250 000 \$, qui était utilisé pour un montant de 139 052 \$ au 30 juin 2010. Ce crédit, portant intérêt au taux préférentiel de l'institution bancaire majoré de 1,5 %, est renégociable annuellement. Selon les clauses régissant cet emprunt, le prêt ne doit pas excéder une certaine limite basée sur la valeur de ses créances et de ses stocks et Épurair doit maintenir un ratio de fonds de roulement minimum, un ratio de dettes totales sur la valeur nette tangible maximal, ainsi qu'un niveau d'avoir des actionnaires minimal de 400 000 \$. Au 30 juin 2010, la filiale ne respectait pas le ratio du fonds de roulement minimum et le ratio de dettes totales sur la valeur nette tangible maximale. Ces manquements n'affectent par ailleurs pas les dettes à long terme d'Épurair. En date des présentes, ils n'ont pas été remédiés et les conditions de l'emprunt n'ont pas été renégociées. ECM disposait d'un crédit d'exploitation à demande de 50 000 € qui n'était pas utilisé au 30 juin 2010. Ce crédit porte intérêt au taux préférentiel de l'institution bancaire majoré de 1,2 %. BLI, quant à elle, dispose d'un crédit d'exploitation à demande de 1 350 000 \$ dont un montant de 1 160 284 \$ était utilisé au 30 juin 2010. Ce crédit, portant intérêt au taux préférentiel de l'institution bancaire majoré de 1,25 %, est garanti par une hypothèque mobilière sur l'universalité des créances de BLI, par une hypothèque mobilière de premier rang sur l'universalité des biens en stock de BLI, par une garantie de prêt de 45 % d'Investissement Québec et par le cautionnement de la Société.

Notre capacité à générer des profits et un fonds de roulement positif dans le futur dépend de plusieurs facteurs, incluant notre capacité à développer de nouvelles technologies et de nouveaux produits, la vitesse de pénétration de nos produits dans leurs marchés visés respectifs, l'intensité de la compétition et la disponibilité de capitaux additionnels pour poursuivre notre plan d'affaires. Une incapacité à générer des fonds à même nos opérations aurait un effet important sur nos affaires, nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

En fonction des rentrées de fonds prévues et de notre situation de trésorerie, et à la lumière des risques et incertitudes auxquels nous sommes régulièrement exposés et qui sont mentionnés dans nos documents de divulgation d'information continue, nous devons, dans le futur, mobiliser des fonds supplémentaires, afin de poursuivre le développement et la mise en marché de nos produits. À cet effet, se référer également à la section 6 *Perspectives* du présent rapport de gestion. Notre capacité à recueillir des fonds supplémentaires dépendra de notre performance mais, également, des conditions du marché. Dans l'impossibilité de recueillir des capitaux additionnels, ou si ces derniers devenaient trop onéreux, nous nous retrouverions dans l'incapacité de maintenir nos activités à leur niveau actuel, ou encore, nous devrions retarder ou revoir à la baisse nos programmes de commercialisation ou de développement en cours.

### **Événements postérieurs à la date du bilan**

Le 23 septembre 2010, nous avons annoncé que nous entendions effectuer un placement privé d'actions catégorie A, d'un montant minimum de 4 millions \$ et d'un montant maximum de 10 millions \$, à un prix de 0,60 \$ l'action, pour lequel les souscriptions minimales devront être de 150 000 \$. Le produit net de ce placement sera affecté à la poursuite de nos objectifs de croissance, principalement dans le secteur de la filtration, ainsi qu'aux besoins généraux de notre fonds de roulement. L'offre sera effectuée conformément aux dispenses de prospectus applicables à un placement privé et assujettie aux conditions usuelles et à l'obtention des approbations nécessaires des autorités de réglementation, incluant l'acceptation de la Bourse de Toronto. Les titres émis dans le cadre de ce placement privé seront sujets à une période de détention obligatoire de quatre mois. Une première clôture est prévue pour le ou vers le 30 septembre 2010.

## **6. PERSPECTIVES**

Conformément à notre vision d'entreprise, nous continuerons d'accorder la priorité au développement et à la commercialisation de nos produits aux propriétés antimicrobiennes. Dans cette optique, nous poursuivons nos efforts afin d'établir des partenariats stratégiques qui favoriseront leur production plus efficiente et leur distribution à plus grande échelle. Également, nous continuons de renforcer notre présence dans les marchés des échographes pour la médecine humaine et animale.

Les importantes percées réalisées au cours de l'exercice par nos solutions de filtration nous permettent d'envisager que le domaine des filtres à air constituera notre principal moteur de croissance à moyen et long terme. En outre, nous anticipons que d'intéressants progrès seront réalisés, au cours de l'exercice financier 2011, quant à la commercialisation de nos nouvelles applications dans les domaines du bâtiment et du transport ferroviaire.

Dans le domaine des bâtiments, principalement les marchés institutionnels et commerciaux, nous sommes d'avis qu'il existe un potentiel intéressant, à court terme, d'obtenir d'autres contrats du type de ceux conclus au cours de l'exercice 2010 et pour lesquels nous avons fait nos preuves en tant que solution à la fois efficace, économique et écologique idéale pour tout bâtiment dans le cadre d'une stratégie de développement durable. Ces perspectives sont notamment fondées sur les nombreuses rencontres et soumissions auprès de groupes immobiliers intéressés par nos solutions de filtration.

Dans le domaine des filtres à air pour l'industrie du transport, nos efforts ont porté fruit, tel que le témoigne, entre autres, l'accord signé avec Bombardier Transport. Cet accord est précurseur du développement d'un marché très prometteur, bien que les retombées de cette entente ne se concrétiseront que progressivement. Les efforts de commercialisation à ce niveau portent initialement sur le marché nord américain. Dans le marché aéronautique, malgré certains délais d'exécution, nous poursuivons les tests requis aux fins de l'obtention de la certification « STC » de nos filtres auprès de Transport Canada. Nous ne prévoyons toutefois pas de revenus significatifs à ce titre pour l'exercice 2011.

Dans le domaine des filtres à air pour les bâtiments agricoles, plusieurs signes nous permettent d'envisager une amélioration de nos activités à court terme. Cette perspective est notamment fondée sur le nombre de demandes d'informations et de soumissions, relativement à nos solutions de filtration, en provenance de producteurs. Ces derniers reconnaissent de plus en plus l'importance d'un programme de biosécurité dans le cadre d'un programme de développement durable et, à cet égard, nos solutions de filtration de nouvelle génération suscitent beaucoup d'intérêt.

Au niveau de la commercialisation de nos masques chirurgicaux et respirateurs, nous sommes confiants qu'en déployant davantage d'efforts à nous allier à des partenaires dans l'objectif de stimuler le développement et la distribution de nos technologies brevetées de filtration antimicrobienne, soit par la conclusion d'ententes de licence ou de partenariats d'affaires, nous mettrons en œuvre une stratégie de commercialisation plus durable et mieux alignée avec notre mission d'entreprise. Nous diminuerons également ainsi notre exposition aux risques et aléas relatifs à la production, aux fluctuations de la demande dans les cas de menaces de pandémies et aux approbations réglementaires. L'obtention d'une certification européenne pour notre nouveau modèle de respirateurs antimicrobiens, ainsi que la visibilité accrue dont ont bénéficié nos produits au cours du dernier exercice, nous permettent également d'envisager des progrès au niveau de la commercialisation de nos technologies. Nous poursuivons également les efforts afin de concrétiser les ententes de distribution existantes. Ces perspectives sont fondées sur des indications provenant de divers intervenants intéressés par nos technologies avec qui nous poursuivons des discussions. Par contre, en Amérique du Nord, nous demeurons sujets à l'obtention des certifications requises ou recherchées en pratique par les acheteurs et ne pouvons garantir le résultat des démarches en ce sens. À cet égard également, nous envisageons diverses possibilités d'association.

Au niveau de la commercialisation de nos désinfectants pour les mains, nous croyons que les activités de commercialisation s'amélioreront prochainement, malgré les délais d'exécution de notre plan d'affaires au cours de l'exercice 2010. Ces perspectives s'appuient notamment sur les ententes récemment conclues et sur l'intérêt suscité par plusieurs parties intéressées à nos produits.

Nous prévoyons que notre secteur d'activités reliées aux équipements médicaux continuera d'améliorer ses ventes et sa rentabilité. ECM complète les processus d'homologation requis et l'établissement de son réseau de distribution pour le marché humain, et offrira, suite au lancement de l'Exago<sup>MC</sup> et de l'Exagyne<sup>MC</sup> au cours de l'exercice financier 2011, une gamme complète d'échographes destinés à la médecine humaine. Également, elle continue de renforcer son

positionnement déjà très enviable sur le marché des échographes destinés à la médecine animale, notamment avec ses échographes Agrosan<sup>MC</sup> et ses échographes de nouvelle génération. Noveko Algérie devrait également bénéficier de retombées positives quant à la fourniture de divers équipements médicaux en Algérie.

Nous continuerons de porter une attention particulière à l'amélioration de notre efficacité opérationnelle, et au développement de nos produits et marchés favorisant notre croissance axée sur nos priorités stratégiques. Nous maintenons notre objectif d'atteindre le seuil de rentabilité au cours de l'exercice 2011. Toutefois, l'atteinte de cet objectif est fonction, notamment, de notre succès à concrétiser les ententes existantes et à poursuivre et intensifier le développement et la commercialisation de nos produits et solutions.

Nous désirons rappeler que la réalisation de ces perspectives est également sujette à certaines fluctuations liées aux conditions économiques, aux variations des taux de change, au calendrier d'exécution des ententes et des livraisons de commandes, à la capacité de conclure des ententes de licence et distribution additionnelles, à l'obtention des approbations réglementaires requises pour certains produits, ainsi qu'aux autres risques et incertitudes auxquels nous sommes régulièrement exposés et qui sont mentionnés dans nos documents de divulgation d'information continue.

Compte tenu des différents éléments précédemment mentionnés au présent rapport de gestion et afin de poursuivre le développement et la mise en marché de nos produits, nous devons mobiliser des fonds supplémentaires. À cet effet, nous avons annoncé, le 23 septembre 2010, que nous entendions effectuer un placement privé d'actions catégorie A, d'un montant minimum de 4 millions \$ et d'un montant maximum de 10 millions \$, à un prix de 0,60 \$ l'action, pour lequel les souscriptions minimales devront être de 150 000 \$.

## **7. CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION L'INFORMATION ET CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

### **Contrôles et procédures de communication de l'information**

Notre direction est tenue d'établir et de maintenir des contrôles et procédures de communication de l'information (CPCI) ayant pour objet de fournir l'assurance raisonnable que l'information que nous sommes tenus de communiquer dans les documents annuels et intermédiaires et d'autres rapports (les « rapports ») produits ou déposés aux termes de la législation applicable sur les valeurs mobilières est enregistrée, traitée, résumée et communiquée à l'intérieur des délais énoncés dans la législation applicable sur les valeurs mobilières. Les CPCI comprennent notamment les contrôles et procédures ayant pour objet de garantir que l'information qui doit être communiquée par un émetteur dans les rapports qu'il produit ou dépose aux termes de la législation applicable sur les valeurs mobilières, soit effectivement compilée et transmise à la direction de l'émetteur, y compris son chef de la direction et son chef de la direction financière ou des personnes exerçant des fonctions semblables, selon le cas, afin de permettre la prise de décision rapide concernant la communication de l'information exigée.

Au 30 juin 2010, une évaluation de la conception des contrôles et des procédures de communication de l'information financière a été effectuée sous la supervision de notre direction, incluant le président du conseil et chef de la direction ainsi que le chef de la direction financière, conformément au Règlement 52-109. Cette évaluation était fondée sur le cadre intégré relatif aux contrôles internes diffusé par le *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* (COSO).

En fonction de cette évaluation, le président du conseil et chef de la direction ainsi que le chef de la direction financière ont conclu que certains aspects de nos CPCI présentaient des faiblesses importantes. Les déficiences du contrôle que nous avons identifiées n'ont cependant pas nécessité de modifications aux états financiers consolidés intermédiaires et annuels pour les exercices 2010 et 2009. Nous avons identifié les faiblesses importantes suivantes :

### ***Contrôles au niveau de l'entité***

Nous n'avons pas maintenu un environnement de contrôle complètement efficace tel que défini conformément au cadre de contrôle du COSO. Plus précisément, nous n'avons pas de manuels complets de procédures afin de communiquer clairement les rôles et responsabilités de la direction et des employés en ce qui a trait au contrôle interne à l'égard de notre information financière. Afin d'atténuer ce risque, la direction s'appuie grandement sur des procédures manuelles et des contrôles de détection, des réunions de la direction, des révisions trimestrielles des états financiers par nos filiales et par le comité de vérification. Ces procédures manuelles ont été utilisées pour les périodes intermédiaires et annuelles terminées les 30 juin 2010 et 2009.

### ***Acquisitions au cours des deux exercices financiers précédents***

Nous avons également effectué une évaluation des faiblesses importantes en ce qui concerne la conception de nos CPCI au 30 juin 2010 pour Noveko Algérie et Purer Life, respectivement acquises les 17 juillet et 1<sup>er</sup> août 2008. Il a été déterminé que ces deux entreprises acquises comportent des risques raisonnablement susceptibles d'entraîner une inexactitude importante dans les documents intermédiaires. Depuis la fin de l'exercice 2009, les dirigeants signataires ne limitent plus l'étendue de la conception des CPCI à l'égard de Noveko Algérie et Purer Life tel que prévu par le Règlement 52-109. En conséquence, les contrôles, politiques et procédures de ces entreprises acquises ne sont plus exclus de l'évaluation effectuée par la direction de la conception des CPCI de la Société.

### **Contrôles internes à l'égard de l'information financière**

Nos contrôles internes à l'égard de l'information financière (CIIF) comprennent notamment des politiques et procédures qui : 1) concernent la tenue de dossiers qui, de façon suffisamment détaillée, reflètent de façon exacte et juste les opérations sur les actifs de la Société et la disposition de ces derniers; 2) fournissent l'assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit afin de permettre l'établissement des états financiers conformément aux PCGR et de garantir que les revenus sont encaissés et les dépenses effectuées uniquement avec l'autorisation de la direction; et 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection rapide de l'acquisition, de l'utilisation ou de la disposition non autorisées des actifs qui pourraient avoir des effets importants sur les états financiers.

Nous avons effectué une évaluation des faiblesses importantes de notre CIIF sous la supervision et avec la participation de notre direction, y compris le président du conseil et chef de la direction et le chef de la direction financière, notamment en ce qui concerne la conception du CIIF au 30 juin 2010. Cette évaluation était fondée sur le cadre intégré relatif aux contrôles internes COSO. Dans le cadre de l'évaluation, ont fait l'objet d'un examen les procédures conçues pour garantir que l'information à communiquer dans les rapports que nous déposons aux termes de la législation applicable sur les valeurs mobilières est enregistrée, traitée, résumée et communiquée à l'intérieur des délais précisés dans les règles et formulaires prévus par ladite législation et transmise à notre direction, le cas échéant, afin de permettre l'échange de vues concernant la communication de l'information exigée. Après cet examen, le président du conseil et chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu en fonction de cette évaluation que certains aspects du CIIF présentaient des faiblesses importantes. Les déficiences du contrôle que nous avons identifiées n'ont cependant pas nécessité de modifications aux états financiers consolidés intermédiaires et annuels pour les exercices 2010 et 2009. Nous avons identifié les faiblesses importantes suivantes :

### ***Contrôles généraux des technologies de l'information***

Nous n'avons pas adéquatement maintenu de contrôle efficace sur l'accès à notre système comptable au sein du département de comptabilité. De plus, les bandes de sauvegarde ne font pas l'objet de tests périodiques visant à assurer leur exactitude et il n'existe pas de plan stratégique des technologies de l'information ni de plan de continuité de l'exploitation. Il n'existe pas non plus de révision périodique des journaux de sécurité relativement aux ouvertures de session non réussies. Nous procédons actuellement à la mise en œuvre de contrôles relatifs au développement de programmes et aux changements apportés aux programmes.

La possibilité que quelqu'un puisse accéder sans autorisation aux documents comptables et les modifier est atténuée par le fait que la direction s'appuie grandement sur des procédures manuelles et des contrôles de détection, des réunions de la direction, ainsi que des révisions trimestrielles des états financiers par la direction et le comité de vérification.

#### ***Gestion et contrôle des stocks***

Nous n'avons pas maintenu de contrôles efficaces du processus de gestion de certains de nos stocks. Plus précisément, aucun contrôle ne permettait de s'assurer que *i)* les écritures de journal présentant les mouvements de stocks, sont passées en revue par une personne autre que l'auteur; *ii)* que du personnel suffisamment formé était responsable de la gestion des stocks et, *iii)* l'accès à l'inventaire physique est restreint au personnel approprié. Ces faiblesses pourraient entraîner des corrections importantes dans la comptabilisation de certains stocks de la Société.

#### ***Séparation des tâches***

Nous présentons des contrôles déficients en ce qui a trait à la séparation des tâches au sein de notre département de comptabilité et de finances en raison de la taille du service. Plus précisément, en raison du nombre restreint d'employés au département de comptabilité et de finances, certains employés de ce département cumulent des tâches incompatibles qui permettent la création, la révision et le traitement de certaines données financières sans qu'elles ne soient révisées ou autorisées de manière indépendante. Afin d'atténuer ce risque, la direction s'appuie grandement sur des procédures manuelles et des contrôles de détection, des réunions hebdomadaires de la direction, des révisions des états financiers de nos filiales ainsi que des révisions trimestrielles des états financiers par le comité de vérification. Ces procédures manuelles ont été effectuées pour les périodes terminées les 30 juin 2010 et 2009.

#### ***Transactions inhabituelles***

Nous avons détecté des transactions inhabituelles dans notre filiale BLI, lesquelles, auraient pu ne pas être détectées. Ces transactions auraient pu avoir des effets importants sur les états financiers intermédiaires consolidés de la Société au 30 septembre 2009. Un employé cadre impliqué dans ces transactions inhabituelles a été congédié depuis. Au cours de l'exercice 2009, la Société avait déjà pris des provisions à l'égard des comptes débiteurs visés par ces transactions. De plus, il est à noter que les activités de BLI sont traitées à titre d'activités abandonnées depuis le 30 juin 2009.

#### ***Acquisitions au cours des deux exercices financiers précédents***

Nous avons également effectué une évaluation des faiblesses importantes de notre CIIF au 30 juin 2010 pour Noveko Algérie et Purer Life. Il a été déterminé que ces deux entreprises acquises comportent des risques raisonnablement susceptibles d'entraîner une inexactitude importante dans les documents intermédiaires. Depuis la fin de l'exercice 2009, les dirigeants signataires ne limitent plus l'étendue de la conception du CIIF à l'égard de Noveko Algérie et Purer Life tel que prévu par le Règlement 52-109. En conséquence, les contrôles, politiques et procédures de ces entreprises acquises ne sont plus exclus de l'évaluation effectuée par la direction de la conception des CIIF de la Société.

#### **Corrections des faiblesses importantes relatives au contrôle interne à l'égard de l'information financière et des contrôles et procédures de communication de l'information**

Nous avons pris les mesures suivantes, ou nous avons planifié de le faire, afin de remédier aux faiblesses importantes identifiées au 30 juin 2010 relativement aux CPCI et CIIF.

#### ***Contrôles au niveau de l'entité***

La direction et le comité de vérification participent activement à la prise des mesures à l'égard des déficiences identifiées, notamment la supervision de la mise en œuvre par la direction des mesures correctives décrites ci-dessous.

#### ***Contrôles généraux des technologies de l'information***

Nous mettrons en œuvre des politiques et des procédures améliorées relativement aux technologies de l'information (TI) notamment en ce qui a trait à la gestion des changements au système, au

développement des programmes, et au fonctionnement des TI et aux services de surveillance connexes. Nous avons complété la mise en place d'un nouveau système comptable ce qui permettra de corriger la déficience en matière d'accès au système comptable. Nous mettrons également en œuvre un plan stratégique global des TI et un plan de continuité de l'exploitation.

#### ***Gestion et contrôle des stocks***

Afin de nous assurer d'un meilleur contrôle de la gestion de certains de nos stocks, nous avons mis en place des mesures de contrôle plus strictes et passé en revue l'ensemble des transactions des stocks survenues durant l'exercice financier. Nous avons également procédé à l'embauche de personnel additionnel, lequel est adéquatement formé afin de corriger cette faiblesse.

#### ***Séparation des tâches inadéquate***

Nous continuons à utiliser des mesures appropriées afin de restreindre l'accès aux systèmes, ou les surveiller de façon indépendante, et afin d'assigner correctement les rôles et responsabilités aux employés pour assurer une séparation des tâches adéquate, lorsque possible. À mesure que l'entreprise prendra de l'expansion, nous augmenterons le nombre de personnes travaillant à la comptabilité.

#### ***Transactions inhabituelles***

Outre le congédiement de l'employé cadre de BLI impliqué dans lesdites transactions, la Société a procédé à l'embauche d'un contrôleur chez BLI ayant un mandat spécifique de resserrer les contrôles au sein de cette filiale. Une enquête interne relative à ces transactions a été complétée durant la période intermédiaire terminée le 30 juin 2010. Cette enquête a permis de révéler la nature et la valeur des montants reliés aux transactions inhabituelles. Toutefois, étant donné la situation financière précaire de l'ex-employé de BLI impliqué dans ces transactions, le recouvrement de ces montants s'avère peu probable.

#### ***Acquisitions au cours des deux exercices financiers précédents***

Au cours des prochains trimestres, la Société poursuivra l'intégration des filiales Purer Life et Noveko Algérie à son cadre de contrôles et procédures, comme elle le fait pour ses autres filiales. Des visites de contrôle ont débuté au cours de la période intermédiaire terminée le 30 juin 2010. Par ailleurs, d'autres visites seront nécessaires et seront effectuées à court terme afin de fournir au personnel concerné les outils nécessaires à l'évaluation et au respect du cadre de contrôles et procédures adopté par la Société.

Nous sommes conscients que certaines des faiblesses identifiées ci-dessus sont inhérentes à une entreprise de notre taille. Néanmoins, nous croyons à l'établissement de CPCI et de CIIF rigoureux et nous nous engageons à y parvenir. Il faudra du temps pour mettre en place les contrôles et les procédures rigoureux que souhaitent notre direction et notre conseil d'administration. Il ne nous est pas possible pour le moment d'estimer les délais nécessaires à la mise en place des étapes décrites ci-dessus. La direction continuera à évaluer l'efficacité de notre environnement global de contrôle et à perfectionner les contrôles existants, tel qu'elle le jugera nécessaire, en collaboration avec le comité de vérification, le président du Conseil et chef de la direction et le chef de la direction financière. Encore une fois, les déficiences du contrôle que nous avons identifiées n'ont pas nécessité de modifications aux états financiers consolidés intermédiaires et annuels pour les exercices 2010 ou les périodes précédentes.

Outre les efforts fournis afin de remédier aux faiblesses auxquelles il est fait référence ci-dessus, et outre la mise en œuvre du CIIF, il n'y a pas eu de changement au contrôle interne à l'égard de l'information financière au cours de la période intermédiaire terminée le 30 juin 2010 qui a eu, ou est raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur notre CIIF. La direction, incluant le président du conseil et chef de la direction ainsi que le chef de la direction financière, a discuté de ces questions et des mesures correctives nécessaires avec le comité de vérification de la Société.

Nous présenterons l'évolution récente des mesures correctives dans nos rapports de gestion trimestriels et annuels.

Même si notre direction estime que les pratiques actuelles de communication de l'information et les contrôles et procédures internes fournissent des garanties raisonnables, elle souligne que l'on ne peut s'attendre à ce que les contrôles et procédures de communication de l'information ou les contrôles financiers internes empêchent toute erreur humaine et toute manœuvre visant à contourner ou à éviter l'application des contrôles et procédures. Un système de contrôle, peu importe la qualité de sa conception ou de son exploitation, ne peut fournir qu'une assurance raisonnable, et non absolue, que ses objectifs sont atteints.

## **8. RISQUES ET INCERTITUDES**

Un investissement dans nos titres comporte un grand nombre de risques et devrait être considéré spéculatif en raison de la nature de nos activités et de celles de nos filiales, ainsi que de leur stade de développement respectif. Avant de prendre une décision d'acheter ou de vendre nos titres, vous devriez considérer avec soin les facteurs de risques et incertitudes suivants ainsi que ceux exposés dans les documents intégrés par renvoi à la présente notice. Les risques et incertitudes discutés ci-après ne sont pas les seuls auxquels nous pourrions être confrontés. Ainsi, des risques ou des incertitudes additionnels qui nous sont inconnus présentement ou que nous ne jugeons pas significatifs pourraient s'avérer importants et affecter défavorablement nos affaires. Si l'un des risques suivants se concrétisait, cela pourrait avoir un effet défavorable important sur notre entreprise, notre situation financière et sur nos résultats d'exploitation. Dans un tel cas, le cours de nos actions catégorie A pourrait diminuer, et vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. De plus, si nous faisons défaut de rencontrer les attentes du marché, le cours de nos actions catégorie A pourrait aussi diminuer. L'analyse des risques qui suit contient des énoncés de nature prospective qui pourraient être significativement différents des résultats réels.

### ***Risques liés à notre situation financière***

#### **Nous n'avons généré aucun profit jusqu'à maintenant**

Nous n'avons généré, jusqu'à ce jour, aucun profit découlant de nos opérations et l'émission de nos titres a fourni la quasi-totalité de notre fonds de roulement. De fait, nous avons subi d'importantes pertes jusqu'à maintenant et aucune assurance ne peut être fournie à l'effet que nos activités deviendront profitables. Notre capacité à générer des profits et un fonds de roulement positif dans le futur dépend de plusieurs facteurs (incluant, notre capacité à développer de nouvelles technologies et de nouveaux produits, la vitesse de pénétration de nos produits dans leurs marchés visés respectifs, l'intensité de la compétition que nous affronterons et la disponibilité de capitaux additionnels pour poursuivre notre plan d'affaires). Une incapacité à générer des fonds à même nos opérations aura un effet important sur nos affaires, nos résultats d'exploitations et notre situation financière.

#### **Nous aurons besoin de capitaux supplémentaires**

Le 23 septembre 2010, nous avons annoncé que nous procédions au placement privé 2010 décrit à la rubrique *Revue de l'exploitation* de la section *Description de la société*. Même si nous complétons ce placement privé avec succès, nous aurons vraisemblablement besoin dans le futur de recueillir auprès de prêteurs ou des marchés financiers des capitaux additionnels pour soutenir notre croissance. Nous pourrions être incapables de recueillir de tels fonds à des conditions favorables. Notre capacité à mettre sur pied un tel financement dépendra de notre performance mais, aussi, des conditions du marché. Si nous sommes incapables de recueillir des capitaux additionnels, nous nous retrouverons dans une situation financière difficile qui pourrait même affecter la viabilité de notre entreprise. D'autre part, si nous émettons de nouvelles actions ou de nouveaux titres convertibles en actions, les actionnaires actuels pourraient subir une dilution de leurs actions.

### ***Risques économiques***

#### **Conditions économiques**

Un ralentissement économique pourrait entraîner une diminution de la demande pour nos produits. La croissance des activités de nos clients est affectée par les conditions économiques, ce qui pourrait se répercuter sur nos propres résultats. Au cours d'une période de ralentissement économique, nos

clients actuels et potentiels peuvent réduire ou reporter leurs achats, incluant même les achats faisant l'objet de commandes ou contrats en cours. Cette situation pourrait aussi entraîner des délais pour le recouvrement des créances ou des défauts de paiement et, donc, générer des résultats d'exploitation inférieurs. Des pressions à la baisse sur les prix liées à un ralentissement économique pourraient aussi entraîner des diminutions de nos revenus. Tous ces facteurs pourraient affecter négativement notre rentabilité.

### **Risques de change**

Nous prévoyons qu'une portion significative de nos revenus proviendra d'autres juridictions. Par conséquent, une portion significative de nos revenus sera comptabilisée en monnaie étrangère (notamment en dollars américains et en euros), alors que nos frais d'exploitation sont principalement encourus en dollars canadiens. Une fluctuation du cours des changes entre ces monnaies étrangères et le dollar canadien pourrait avoir un effet important sur nos résultats d'exploitation. Nous sommes aussi exposés à des gains ou pertes de change latents à l'égard de la conversion d'actifs et de passifs monétaires libellés en devises autres que le dollar canadien. Notre monnaie de mesure, le dollar canadien, est principalement à risque à l'égard du dollar américain.

### **Nous faisons affaires internationalement**

Nos filiales sont situées au Canada, en Europe, en Afrique du Nord, en Chine et à Taïwan. Nous vendons présentement une portion importante de nos produits à l'extérieur du Canada et nous prévoyons que nos ventes à l'étranger s'accroîtront dans un avenir rapproché. Ces opérations à l'étranger requièrent beaucoup d'attention de la part de la direction, ainsi que des ressources financières importantes, tout en nous soumettant aux risques inhérents aux opérations internationales. En effet, les transactions commerciales à caractère international comportent des risques inhérents comme les barrières tarifaires, les risques politiques, les incertitudes reliées à la protection et à l'exploitation de la propriété intellectuelle dans des pays étrangers, l'augmentation de taxes (incluant les taxes à la valeur ajoutée) et les modifications aux lois et politiques de ces pays qui peuvent affecter nos opérations. Tout défaut de nous conformer ou de considérer adéquatement l'un ou l'autre de ces facteurs pourrait mitiger le succès de nos opérations internationales et avoir des effets négatifs importants sur nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

### **Les membres de notre groupe effectuent des transactions entre apparentées**

Nous effectuons des opérations entre les membres de notre groupe et, parfois, dans des juridictions différentes. Certains membres de notre groupe fournissent des produits et des services à d'autres membres de ce même groupe et peuvent même effectuer d'importantes transactions entre eux. Nos revenus et nos liquidités futurs pourraient être affectés négativement si les autorités fiscales de l'une ou l'autre de ces juridictions contestaient avec succès nos politiques en matière de prix de transfert.

### **Autres considérations fiscales**

Même si nous sommes d'avis que toutes les dépenses et tous les crédits d'impôts réclamés par la Société et ses filiales, incluant ceux liés à la recherche et au développement, sont raisonnables et déductibles et qu'ils ont été correctement déterminés, rien ne garantit que les autorités fiscales canadiennes ou étrangères en conviennent. Si ces autorités fiscales réussissaient à contester avec succès la déductibilité de nos dépenses ou le bien-fondé des crédits d'impôts réclamés, nos résultats d'exploitation en seraient affectés. Nous pouvons être assujettis, directement ou indirectement, par l'intermédiaire de nos filiales, à l'impôt sur nos activités à l'étranger. Bien que nous soyons d'avis que le paiement de cet impôt ait été pris en compte dans nos livres et registres ainsi que dans nos états financiers, les autorités fiscales de ces pays étrangers, pourraient en contester le montant, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur nos résultats d'exploitation.

### **Risques d'affaires**

#### **Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière**

La direction de la Société est tenue d'établir et de maintenir un système de contrôles et procédures de communication de l'information (CPCI) ainsi qu'un contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF) au sens du Règlement 52-109. Dans le présent rapport de gestion, à la rubrique *Contrôles et*

*procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information financière*, la direction a conclu que certains aspects des CPCI et CIIF de la Société présentaient des faiblesses importantes et n'étaient pas efficaces. Même si les faiblesses importantes des CPCI et CIIF identifiées par la direction n'ont cependant pas nécessité de modifications à nos états financiers consolidés annuels et intermédiaires pour les exercices 2010 et 2009, les faiblesses ainsi constatées constituent des facteurs de risques que le lecteur doit prendre en compte.

### **Risques liés à la capacité de répondre à la demande des masques et respirateurs antimicrobiens et des filtres à air**

Les marchés mondiaux des masques et respirateurs antimicrobiens ainsi que des filtres à air présentent un énorme potentiel que nous comptons exploiter sans tarder compte tenu des avantages uniques que présentent nos produits et les risques d'épidémies, voire de pandémies. Nous avons établi différentes alliances stratégiques, tant pour la production que pour la commercialisation de nos produits. Nous poursuivons activement nos démarches afin d'établir de façon fiable notre capacité de production et de distribution de nos produits pour nous permettre de répondre à la demande. Cependant, nous n'avons débuté nos activités dans ce domaine que récemment et des risques existent relativement à notre aptitude à répondre à la demande, par exemple, en cas d'épidémies ou de pandémies, en raison d'un manque de capacité de production ou de distribution, ou de problèmes relatifs à la réglementation applicable.

### **Capacité à protéger notre propriété intellectuelle**

Le succès du groupe dépend, dans une certaine mesure, de notre capacité à protéger efficacement nos technologies et propriétés intellectuelles principales. À cet égard, nous protégeons nos droits de propriété intellectuelle de diverses manières, notamment, par des brevets, des secrets commerciaux, des marques de commerce et des droits d'auteurs, ainsi que par des dispositions contractuelles usuelles. Une liste de nos brevets et de nos demandes de brevets est incluse à la *Notice annuelle pour l'exercice 2010*. Nous ne savons pas si nos demandes de brevets seront accordées ou si nous devons restreindre ou modifier nos revendications. Tout brevet qui nous est accordé peut être contesté, contourné ou invalidé dans le cours de nos affaires et nous pourrions être incapables d'empêcher des tiers d'enfreindre nos brevets. Défendre notre propriété intellectuelle pourrait nous occasionner des frais légaux importants, accaparer l'attention de nos dirigeants et entraîner des retards importants dans la commercialisation de nos produits. Le résultat de tout litige et de toute négociation est imprévisible. De telles infractions à notre propriété intellectuelle pourraient survenir dans des juridictions où les droits de propriété intellectuelle ne sont pas aussi bien protégés qu'en Amérique du Nord. Par conséquent, il nous est impossible de prédire avec certitude qu'elles seront les protections réelles offertes par ces brevets. Nous pourrions également faire face à une concurrence dans des juridictions où aucun brevet ne nous a encore été accordé.

Nous pourrions également faire l'objet de poursuites à l'effet que nous enfreignons la propriété intellectuelle de tierces parties. De telles poursuites, même non fondées, pourraient entraîner les mêmes conséquences que celles occasionnées pour la protection de notre propriété intellectuelle.

Nous nous fondons également sur des secrets commerciaux et sur notre savoir-faire qui ne sont pas protégés par des brevets. Afin de protéger cette information, nous signons des ententes de confidentialité avec les personnes qui ont accès à celle-ci, tels nos manufacturiers et distributeurs actuels ou potentiels, nos employés et consultants. Toutes ces personnes pourraient enfreindre leurs obligations de confidentialité et divulguer notre information confidentielle. Faire respecter nos droits par une personne qui obtiendrait illégalement nos secrets commerciaux ou qui les utiliserait, est une tâche difficile, coûteuse et accaparante et le résultat en est imprévisible.

Nous croyons que nos technologies de filtration utilisées dans la confection de nos masques chirurgicaux et respirateurs et de certains de nos filtres à air présentent des caractéristiques uniques. Notre technologie antimicrobienne est protégée par des brevets et des demandes de brevets. Un de nos brevets a déjà été révisé par le USPTO suite à une requête de réexamen *ex parte* anonyme. Notre brevet a été maintenu, mais nous ne pouvons garantir que tel brevet (ou tout autre de nos brevets ou demandes de brevets) ne sera pas contesté de nouveau devant les instances administratives ou devant les tribunaux.

Il existe certains autres procédés manufacturiers permettant de rendre des masques antibactériens, incluant le trempage dans une solution antibactérienne ou l'application d'agents antibactériens à la surface des masques. Nous sommes d'avis que notre procédé est plus efficace et moins coûteux que ces autres procédés. Le processus manufacturier propre à Noveko qui permet de neutraliser les virus et bactéries, consiste à incorporer ou lier moléculairement les agents chimiques aux fibres elles-mêmes. Certains procédés en vertu desquels les agents chimiques ne sont pas ainsi incorporés ou liés moléculairement dans les fibres pourraient comporter des risques si les agents chimiques se libèrent et se dispersent dans l'air ou l'environnement immédiat. De plus, la durée de vie utile de ces masques pourrait être inférieure à celle des nôtres dans la mesure où des produits chimiques s'en évapoureraient.

### **Plusieurs de nos produits sont fortement réglementés**

En raison de leur utilisation ou du fait qu'ils contiennent des produits chimiques ou antimicrobiens, plusieurs de nos produits sont réglementés à titre d'équipements médicaux (masques chirurgicaux et respirateurs, échographes), à titre de produits naturels, de cosmétiques ou à titre de drogues (produits désinfectants, selon la juridiction pertinente) ou sont autrement réglementés. Par conséquent, vous devez être conscient des risques, problèmes, délais, dépenses et difficultés que nous pouvons rencontrer en raison de l'environnement fortement réglementé qui régit nos produits et activités. Cette réglementation n'est pas uniforme dans chacun des marchés où nous commercialisons ou avons l'intention de commercialiser nos produits, ce qui entraîne des difficultés additionnelles pour leur mise en marché. Cette réglementation régit, entre autres, l'endroit et les conditions dans lesquelles sont fabriqués certains produits, les tests auxquels nous devons procéder pour prouver, entre autres, leur efficacité ou leur sécurité, l'étiquetage de même que les documents promotionnels utilisés dans le cadre de leur commercialisation. Nous devons également nous conformer aux « règles de bonnes pratiques de fabrication » et aux standards ISO qui nous sont applicables. L'obtention des approbations réglementaires requises est un processus long, coûteux et incertain. Tout refus ou tout délai dans l'obtention de ces approbations pourrait entraîner des conséquences négatives importantes pour notre entreprise, nos résultats d'exploitation et notre situation financière. De plus, les approbations accordées peuvent être retirées ou non renouvelées si nous ne respectons pas la réglementation applicable ou les conditions y afférentes.

### **Nos produits incorporant des agents antimicrobiens pourraient ne pas être acceptés par nos clients potentiels**

Nos masques chirurgicaux et respirateurs antimicrobiens ainsi que nos filtres incorporant nos technologies brevetées de filtration sont des produits nouveaux sur le marché. Même si nous croyons que nos produits offrent des avantages importants par rapport à leurs concurrents, nous ne pouvons fournir aucune assurance quant au succès de leur commercialisation, surtout qu'ils font concurrence à plusieurs entreprises qui bénéficient de ressources de beaucoup supérieures aux nôtres. Un manque d'intérêt potentiel de clients ou un délai dans l'acceptation de nos produits par le marché pourrait entraîner des conséquences négatives importantes sur notre entreprise, nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

### **Dépendance envers nos fournisseurs pour les agents chimiques**

Nous dépendons de nos fournisseurs afin qu'ils nous procurent les différentes composantes nécessaires à la fabrication de nos produits. En ce qui concerne nos masques chirurgicaux et respirateurs antimicrobiens, il est particulièrement important d'utiliser les mêmes agents chimiques lors de leur fabrication. En effet, tout changement dans les agents chimiques utilisés dans la fabrication des masques pourrait requérir une revalidation des propriétés des composantes utilisées.

### **Coûts des matières premières**

Le coût des matières premières représente une portion significative de nos coûts de production. Même si nos filiales utilisent divers matériaux dans la fabrication de leurs produits respectifs, le polypropylène, le polyéthylène, ainsi que certains produits chimiques constituent les matières premières principales à l'égard de nos masques chirurgicaux, respirateurs et filtres à air. Les prix du polypropylène et du polyéthylène sont liés directement, entre autres, au prix du pétrole brut, à la demande et à la capacité de production de l'industrie des polymères. Quoique la situation soit la même

pour nos concurrents, des hausses importantes du coût des matières premières pourraient avoir des conséquences négatives importantes sur notre entreprise, nos résultats d'exploitation et sur notre situation financière.

#### **Produits de filtration de l'air**

Même si la combinaison de notre technologie de filtration incorporant des agents antimicrobiens à la technologie de tissage tridimensionnel de Purer Life nous permet d'offrir au marché une proposition comportant des avantages significatifs par rapport à la concurrence, il n'en demeure pas moins que les filtres à air de Noveko constituent une offre nouvelle sur le marché. Également, nos concurrents sont des entreprises bénéficiant de ressources de beaucoup supérieures aux nôtres pour commercialiser leurs produits. Pour réussir à pénétrer avec succès ce vaste marché, notre stratégie consiste à développer et à commercialiser des filtres à air destinés à des applications spécifiques, tels que les filtres à air commercialisés dans l'industrie porcine ainsi que nos solutions de filtration destinés aux immeubles à bureaux, aux établissements de soins de santé, aux immeubles multifonctionnels. Cependant, nous ne pouvons garantir que nous parviendrons à pénétrer ces marchés de façon significative.

Il existe sur le marché plusieurs produits pour la qualité de l'air destinés au secteur résidentiel qui sont similaires à ceux produits par Épurair. Certains de ces produits sont manufacturés par de grandes entreprises aux ressources financières de beaucoup supérieures aux nôtres. Épurair ne détient aucun brevet pour ses produits.

#### **Produits désinfectants**

Il existe plusieurs fabricants de produits désinfectants similaires à ceux commercialisés par Noveko et dont plusieurs sont des multinationales aux ressources financières considérablement supérieures à celles de notre groupe. Noveko ne détient aucun brevet à l'égard de ses produits désinfectants.

#### **Risques reliés aux échographes**

À l'échelle mondiale, il existe de nombreux fabricants d'échographes dont certains sont des multinationales aux ressources beaucoup plus importantes que celles de notre groupe. Dans le secteur de la médecine vétérinaire, ces grandes sociétés n'œuvrent pas actuellement dans les mêmes créneaux qu'ECM et leurs produits n'offrent pas les mêmes caractéristiques, soit la portabilité, l'auto-alimentation et les prix concurrentiels. Cependant, cette situation pourrait changer dans le futur. Plusieurs autres entreprises de moindre envergure offrent des produits aux caractéristiques similaires aux échographes d'ECM, notamment des sociétés chinoises. Ces dernières constituent des concurrents potentiels dans tous les marchés visés par ECM. Dans le secteur de la médecine humaine, un nouveau marché pour ECM, nous faisons face à une vive concurrence de la part de multinationales. En réponse à cet environnement concurrentiel, nous avons adopté une stratégie de marché sélective, améliorant constamment les propriétés particulières de nos produits et minimisant les coûts de fabrication afin d'offrir des produits à prix concurrentiel. Nous croyons que le marché, notamment en ce qui concerne les chevaux et les animaux de compagnie, ne reconnaît pas encore le plein potentiel associé à l'utilisation d'échographes portatifs. Notre aptitude à faire connaître les caractéristiques particulières de ces produits sera déterminante pour la croissance de ce secteur.

#### **Risques reliés aux activités de transformation des produits d'acier**

BLI œuvre dans l'industrie de l'acier, laquelle est sujette à de fréquentes fluctuations de prix résultant des tendances de l'offre et de la demande et de la situation économique en général.

BLI occupe une petite niche au Canada, soit la transformation et la distribution de produits d'acier fabriqués selon les spécifications des clients. BLI compte plusieurs concurrents dans ce secteur. Par contre, peu de compagnies canadiennes sont équipées pour transformer l'acier en un produit fini, ou sont autonomes à l'égard de la coupe et de l'usinage de l'acier. Le lecteur doit cependant noter que les activités de BLI n'étant plus stratégiques aux fins de notre croissance, nous poursuivons les démarches afin de vendre cette filiale. Par conséquent, les activités de BLI sont traitées à titre d'activités abandonnées dans nos rapports de gestion pour les exercices 2009 et 2010. Il n'y a aucune garantie que la vente de BLI puisse se réaliser à court terme et à des conditions favorables à la Société.

### **Nous dépendons de nos employés clés**

La gestion du groupe est assurée par un nombre restreint d'employés clés et le départ de l'un ou l'autre de ceux-ci pourrait entraîner des conséquences négatives sur les activités du groupe. Nous pallions en partie à ce risque en recrutant des employés expérimentés dans nos différents secteurs d'activités.

Pour nous assurer du succès de notre entreprise, nos dirigeants et employés clés doivent posséder une connaissance approfondie de nos produits, de nos clients et des marchés dans lesquels nous évoluons. Compte tenu de la situation économique actuelle, nous devons être en mesure de retenir nos employés et de pouvoir en recruter d'autres pour maintenir notre croissance. Notre personnel est réparti à travers le monde au sein de nos différentes filiales. Cette décentralisation comporte des avantages mais également des inconvénients. Ces inconvénients constituent des risques additionnels, notamment, au niveau de la réalisation de notre plan d'affaires lorsque des actions concertées sont requises.

Compte tenu du marché du travail fortement concurrentiel, nous pourrions ne pas être en mesure d'engager et de retenir les employés dont nous avons besoin, ce qui pourrait entraîner des conséquences négatives importantes pour notre entreprise, nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

### **Risque de poursuites judiciaires**

Dans le cours normal de nos activités, nous pourrions faire l'objet de poursuites, de réclamations et de litiges pour des sommes supérieures à notre assurance responsabilité en vigueur. En date du 30 juin 2010, la Société, Noveko et Magnum faisaient l'objet d'une poursuite de la part d'un ex-employé de Noveko. Celui-ci invoque un bris de contrat et poursuit pour une somme de 101 539\$, plus 10 000\$ à titre de dommages exemplaires. Bien que la Société considère cette poursuite comme étant non-fondée, rien ne garantit qu'un juge sera du même avis. Aucune date d'audition n'est prévue pour l'instant.

### **Capacité d'identifier et de compléter des acquisitions stratégiques afin de contribuer à notre croissance future**

Même si nous n'envisageons pas, à court terme, de procéder à des acquisitions, nous pourrions cependant devoir procéder, à plus ou moins long terme, ou même avant si les circonstances s'y prêtent, à des acquisitions stratégiques pour assurer notre croissance future. Cependant, nous pourrions être incapables : i) d'identifier adéquatement les cibles d'acquisition à prix raisonnables, ii) d'évaluer adéquatement la juste valeur marchande des cibles potentielles ou, iii) de compléter ces acquisitions dans les délais requis. De plus, si nous procédons à de telles acquisitions, les liquidités de la Société pourraient être requises afin de les compléter, diminuant ainsi les ressources en liquidités et en capital disponibles, ou une émission d'actions pourrait être nécessaire, causant une dilution significative des actionnaires actuels. Finalement, l'identification et la réalisation des acquisitions nécessitant beaucoup d'attention de la part de la direction ainsi que d'importantes ressources financières, notre entreprise pourrait en être affectée défavorablement, de même que nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

### **Conflits d'intérêts**

Les administrateurs et hauts dirigeants de notre groupe, détiennent, directement ou indirectement, ou exercent un contrôle ou une emprise sur 23 980 350 actions catégorie A ou approximativement 31,6% de toutes les actions catégorie A émises et en circulation de la Société (et ce, sans tenir compte des autres titres convertibles qu'ils détiennent). Des conflits d'intérêts peuvent survenir entre les intérêts des membres du conseil d'administration et de la haute direction, à ce titre, et leurs intérêts individuels respectifs à titre d'actionnaires. Par exemple, de tels conflits d'intérêts pourraient survenir lors de la détermination de leur rémunération, de l'octroi d'options ou dans d'autres situations similaires. Les administrateurs et les membres de la direction se doivent cependant, conformément aux lois et à la réglementation applicables, d'agir dans le meilleur intérêt de la Société.

## ***Risques reliés à nos titres***

### **Le cours de nos actions catégorie A fluctue considérablement**

Le cours de nos actions catégorie A a été et peut être sujet à des fluctuations importantes. Ainsi, pour l'exercice 2010, le cours des actions catégorie A a varié entre 0,45 \$ et 2,09 \$ (cours de clôture de 0,76 \$ au 30 juin 2010). Des facteurs tels que l'annonce des résultats d'exploitation et de la situation financière sur une base annuelle et trimestrielle, les délais encourus pour l'approbation de nos produits réglementés, la difficulté de pénétrer certains marchés ou le défaut de répondre aux attentes du marché sont tous des facteurs qui peuvent influencer fortement le cours de nos actions catégorie A. Par ailleurs, les marchés boursiers connaissent parfois de fortes variations quant aux cours et aux volumes des actions transigées des entreprises sans que ces variations ne soient directement reliées aux performances intrinsèques des entreprises.

### **Nos actions catégorie A pourraient être diluées**

De nombreux titres convertibles en actions catégorie A ont été émis, à savoir: des options dans le cadre des régimes d'options d'achat d'actions de la Société, des bons de souscription et des options aux placeurs pour compte pour souscrire des unités dans le cadre du placement privé 2009 et des bons de souscription dans le cadre d'une entente de services avec Maxim Group LLC. Les détenteurs respectifs de ces titres convertibles ont la possibilité durant la période précédant leur expiration d'exercer les privilèges de conversion ou d'acquisition qui s'y rattachent et de profiter ainsi d'une hausse du prix de nos actions catégorie A. Dans un tel cas, il en résulterait une dilution de l'intérêt des actionnaires actuels. De plus, comme il a déjà été indiqué précédemment, nous pourrions encore devoir dans le futur recueillir des fonds additionnels par l'entremise d'un placement privé ou d'une émission publique d'actions, ce qui aurait également un effet dilutif de l'intérêt des actionnaires actuels.

L'augmentation du nombre d'actions catégorie A en circulation suite à l'exercice des titres convertibles et la vente potentielle de ces actions, de même que la possibilité d'un placement privé ou d'une émission publique d'actions, pourraient avoir un effet à la baisse sur le cours de nos actions catégorie A. De plus, toute augmentation du nombre d'actions émises et en circulation diminuera proportionnellement le pouvoir de vote des actionnaires actuels.

## **9. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES**

En date du 1<sup>er</sup> juillet 2009, la Société a adopté les nouvelles recommandations comptables du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) du chapitre 3064 « Écarts d'acquisition et actifs incorporels » qui établit des normes relatives à la comptabilisation des actifs incorporels et à la clarification de l'application du concept de rapprochement des produits et des charges, pour les actifs incorporels acquis ou développés à l'interne. Cette nouvelle norme qui remplace le chapitre 3062, n'a eu aucune incidence significative sur les états financiers de la Société.

En date du 1<sup>er</sup> juillet 2009, la Société a adopté les modifications apportées au chapitre 3862 « Instruments financiers - Informations à fournir » du Manuel de l'ICCA. Les modifications ont pour but d'améliorer la communication des informations relatives aux évaluations à la juste valeur afférentes aux instruments financiers. Les informations exigées sont fournies à la note 1 b) Conventions comptables - Instruments financiers et à la note 28 afférente aux états financiers sur les Instruments financiers. L'adoption de cette nouvelle norme n'a pas eu d'impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

En date du 1<sup>er</sup> juillet 2009, en raison des changements de systèmes comptables et afin d'harmoniser les méthodes de détermination du coût des stocks pour toutes ses filiales, la Société a modifié la méthode de détermination du coût des stocks de matières premières, de produits en cours et de produits finis de certaines de ses filiales. Ainsi, Épurair qui utilisait la méthode de l'épuisement successif pour déterminer le coût de ses matières premières utilise maintenant la méthode du coût moyen. De même, Noveko et Épurair qui utilisaient la méthode du prix de revient standard pour déterminer le coût de leurs produits finis et de leurs produits en cours, utilisent maintenant la méthode

du coût moyen. Puisque les données financières n'ont pu être déterminées au prix d'un effort raisonnable, les modifications n'ont pas été appliquées rétroactivement et aucun chiffre comparatif n'a été retraité.

En date du 1<sup>er</sup> juillet 2008, la Société a adopté les nouvelles recommandations comptables du Manuel de l'ICCA des chapitres 1400 « Normes générales de présentation des états financiers », 1535 « Informations à fournir concernant le capital », 3031 « Stocks », 3862 « Instruments financiers – informations à fournir » et 3863 « Instruments financiers – présentation ».

Le chapitre 1400 exige de la direction, lors de l'établissement d'états financiers, qu'elle évalue la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Toute incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation doit être indiquée.

Le chapitre 1535 prescrit les exigences relatives à la présentation d'informations qualitatives et quantitatives qui permettent aux utilisateurs d'états financiers d'évaluer les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de la Société (voir note 27 afférente aux états financiers sur la gestion du capital).

Le chapitre 3031 prescrit le traitement comptable des stocks et fournit des lignes directrices sur la détermination des coûts des stocks. Conformément aux règles de transition relatives à l'adoption de cette nouvelle norme, la Société a ajusté le solde des bénéficiaires non répartis tout comme si les nouvelles normes avaient été utilisées dans le passé, sans retraiter par ailleurs les chiffres comparatifs des exercices précédents. En conséquence, les ajustements suivants ont été inscrits aux états financiers consolidés au 1<sup>er</sup> juillet 2008 :

- Augmentation de 49 243 \$ des stocks.
- Diminution de 49 243 \$ du déficit.

Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Ces chapitres ne traitent que des informations à fournir et de leur présentation et n'ont aucune incidence sur les états financiers de la Société (voir note 28 afférente aux états financiers sur les instruments financiers).

### **Modifications futures de conventions comptables**

#### *Transition aux normes internationales d'information financière*

En février 2008, le Conseil des normes comptables du Canada a confirmé que les PCGR, tels qu'ils sont utilisés par les entreprises ayant une obligation publique de rendre compte, seront remplacés, pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 (le « basculement »), par les normes internationales d'information financière (les « IFRS »).

Pour la Société, le basculement vers les IFRS sera exigé pour états financiers intermédiaires et annuels pour les périodes débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2011 (« date de basculement »). Dans les états financiers de la Société présentés au cours des périodes postérieures à la date de basculement, la Société sera tenue de présenter des données comparatives pour les périodes équivalentes de l'exercice précédent, ainsi qu'à la date de transition, soit le 1<sup>er</sup> juillet 2010. Par conséquent, la Société devra retraiter les chiffres correspondants de l'exercice 2011 et du bilan d'ouverture.

Les IFRS utilisent un cadre conceptuel semblable à celui des PCGR, mais comportent des différences importantes au chapitre de la comptabilisation, de l'évaluation, de la présentation et de l'information à fournir. La Société se doit d'appliquer les mêmes méthodes comptables dans son état de la situation financière d'ouverture et pour toutes les périodes présentées dans ses premiers états financiers IFRS. Cependant, le lecteur est prié de noter que les IFRS en vigueur à la date des premiers états financiers IFRS sont susceptibles d'être différentes des IFRS actuelles en raison des nouvelles prises de position et normes IFRS qui pourraient entrer en vigueur d'ici là.

Conformément à l'Avis 52-320 du personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, intitulé *Information sur les modifications prévues aux conventions comptables découlant du passage aux IFRS*, nous présentons les informations suivantes en ce qui a trait à notre projet de conversion aux

IFRS (« projet de conversion »). Cette information est communiquée afin de permettre aux investisseurs et autres personnes d'obtenir une meilleure compréhension de notre projet de conversion et de ses incidences sur nos états financiers. Le lecteur doit toutefois tenir compte du fait que cette information pourrait ne pas convenir à d'autres fins. Également, bien que cette information reflète nos plus récentes hypothèses et attentes, des circonstances particulières pourraient se présenter, comme des changements aux IFRS, à la réglementation ou à la conjoncture économique, qui pourraient faire en sorte que ces hypothèses et attentes soient modifiées.

Dans le cadre de notre projet de conversion, nous avons mis sur pied une équipe en matière d'IFRS incluant notamment des consultants externes. Une analyse détaillée des différences entre les conventions comptables qu'appliquent la Société et les IFRS est en cours de réalisation et donnera lieu à un rapport des incidences de la mise en œuvre sur la Société. Notre projet inclut les éléments importants suivants: *i*) les conventions comptables et états financiers, y compris le choix des conventions permises selon les IFRS, et l'implantation des décisions, à savoir si certains changements seront appliqués sur une base rétrospective ou prospective; *ii*) la technologie de l'information et les systèmes de données; *iii*) les contrôles internes à l'égard de l'information financière (CIIF) et les contrôles et procédures de communication (CPCI); *iv*) L'expertise et la formation en matière d'information financière et communication, y compris les relations avec les investisseurs et les plans de communication externe; et *v*) les activités commerciales.

La Société procède actuellement à la prise de décisions en matière de conventions comptables. La détermination des différences importantes entre nos conventions comptables et les IFRS ainsi que la sélection et l'approbation des solutions y afférentes ne sont donc pas encore complétées. Par contre, la Société considère qu'il y aura ou qu'il est susceptible d'y avoir des divergences significatives dans les secteurs comptables suivants:

- **IFRS 1**, *Première adoption des normes internationales d'information financière*
- **IFRS 2**, *Paiement fondé sur des actions*
- **IFRS 3**, *Regroupements d'entreprises*
- **IAS 21**, *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*
- **IAS 36**, *Dépréciation d'actifs*
- **IAS 37**, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*

Au cours de l'exercice 2011, nous continuerons de réviser les normes pour les appliquer à nos activités d'exploitation, en évaluer les impacts et fournir la formation requise ciblée. Nous ferons également des choix de conventions comptables et préparerons nos systèmes comptables en conséquence, pour permettre la préparation du bilan d'ouverture selon les IFRS au 1<sup>er</sup> juillet 2010. Bien que nous poursuivions l'évaluation des incidences des IFRS, davantage de progrès sont encore requis avant que nous puissions nous prononcer sur la teneur précise des incidences de l'adoption des IFRS. À ce jour, nous ne pouvons donc pas quantifier leur impact sur nos états financiers et sur nos mesures de rendement d'exploitation. Des renseignements supplémentaires seront communiqués à mesure que nous nous approcherons de la date de basculement. Le tableau suivant présente une description sommaire de notre progression en vue de la réalisation des principales activités reliées à notre projet de conversion.

	<b>Principales activités</b>	<b>Étapes et échéances</b>	<b>État d'avancement</b>
<b>Conventions comptables et états financiers</b>	<p>Identifier et analyser les différences entre les IFRS et nos conventions comptables</p> <p>Quantifier les différences</p> <p>Concevoir et mettre en œuvre des solutions ; comparer avec celles de sociétés semblables</p> <p>Faire la sélection des conventions comptables IFRS et des exemptions permises conformément à IFRS 1</p> <p>Développer un modèle d'états financiers IFRS et les notes afférentes</p>	<p>Évaluation et quantification des effets importants de la conversion devant être achevée au cours de l'exercice 2011</p> <p>Sélection finale des solutions liées aux conventions comptables avant la date de basculement – au cours de l'exercice 2011</p>	<p>Identification préliminaire des différences réalisée par des experts indépendants; révisions par la direction en cours</p> <p>Évaluation et choix des solutions liées aux conventions comptables en cours</p> <p>Des consultants externes nous assistent dans la transition</p> <p>Différences envisagées aux IFRS sous surveillance</p>
	Préparer le bilan d'ouverture et compiler l'information financière pour la préparation des états financiers IFRS comparatifs	Au cours de l'exercice 2011	En cours
<b>Technologie de l'information et systèmes de données</b>	<p>Évaluer les incidences des changements IFRS sur les systèmes d'information et les processus</p> <p>Sélectionner les méthodes requises pour maintenir une comptabilité en parallèle (selon les PCGR et les IFRS) pendant l'exercice 2011</p>	Modifications des systèmes d'information et maintien d'une comptabilité en parallèle pendant l'exercice 2011	<p>Incidences sur les systèmes d'information et processus évaluées de pair avec l'analyse des différences quant aux conventions comptables</p> <p>Élaboration d'une solution pour le maintien d'une comptabilité en parallèle en cours</p>
<b>Contrôles internes</b>	<p>Évaluer les incidences des changements IFRS sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière (CIIF) et des contrôles et procédures de communication de l'information (CPCI)</p> <p>Conception et mise en œuvre des contrôles internes pour traiter les changements importants et ajustements non récurrents</p>	<p>Évaluation par la direction des contrôles nouveaux ou révisés au cours de l'exercice 2011</p> <p>Mise en œuvre des modifications requises et du processus d'attestation de l'information présentée par le chef de la direction et le chef de la direction financière pour le quatrième trimestre de 2011</p>	Incidences sur les contrôles évaluées, et conception, révision et mise en œuvre des contrôles internes nécessaires pour traiter les différences IFRS effectuées de pair avec l'analyse des différences quant aux conventions comptables
<b>Expertise et formation en matière d'information financière et communication</b>	Déterminer les besoins de formation et offrir cette formation aux employés des unités d'exploitation touchés et à la direction	Formation offerte en temps opportun conformément à l'échéancier des travaux de conversions au cours des exercices 2010 et 2011	Formation sélectionnée pour les ressources directement liées à la conversion et sensibilisation d'un groupe plus large d'employés en finance
		Communications régulières des effets de conversion au cours des exercices 2010 et 2011	Communications périodiques sur l'avancement des travaux
			Des experts indépendants nous assistent dans la transition
<b>Activités commerciales</b>	<p>Évaluer les incidences de la conversion sur les ententes contractuelles, incluant les clauses restrictives financières et les plans de rémunération des employés</p> <p>Effectuer les modifications nécessaires aux ententes</p>	Modifications à terminer d'ici le quatrième trimestre de l'exercice 2011	<p>Incidences sur les systèmes d'information et processus évaluées de pair avec l'analyse des différences quant aux conventions comptables</p> <p>Aucun impact potentiel n'a été identifié à ce jour</p>

*Autres modifications futures de conventions comptables*

En janvier 2009, l'ICCA a publié les chapitres 1582 « Regroupements d'entreprises », 1601 « États financiers consolidés » et 1602 « Participations sans contrôle ».

Le chapitre 1582 sera en convergence avec l'IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ». Le chapitre 1601 reprendra les exigences du chapitre 1600 « États financiers consolidés », autres que celles touchant les participations sans contrôle. Enfin, le chapitre 1602 sera en convergence avec les dispositions de l'*International Accounting Standards 27* « États financiers consolidés et individuels », concernant les participations sans contrôle.

Le chapitre 1582 s'applique aux opérations où l'acquéreur obtient le contrôle d'une ou de plusieurs entreprises. Le terme « entreprise » est défini plus largement que dans la norme existante. La plupart des actifs acquis et des passifs pris en charge, y compris les passifs éventuels considérés comme « improbables », seront évalués à leur juste valeur. Toute participation dans l'entreprise acquise détenue avant l'obtention du contrôle sera réévaluée à la juste valeur à la date d'acquisition, ce qui élimine la nécessité de prévoir des indications sur les acquisitions progressives. Une acquisition comportant des conditions avantageuses donnera lieu à la comptabilisation d'un gain. Les coûts d'acquisition doivent être passés en charges.

En vertu du chapitre 1602, toute participation ne donnant pas le contrôle sera comptabilisée comme une composante distincte des capitaux propres. Le calcul du résultat net ne comporte aucune déduction au titre des participations sans contrôle. Le résultat net sera plutôt réparti entre les participations donnant le contrôle et les participations sans contrôle.

Les nouvelles normes en vertu des chapitres 1582, 1601 et 1602 entreront en vigueur aux états financiers intermédiaires et annuels relatifs aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces nouvelles normes sur ses états financiers consolidés.

Le président du conseil  
et chef de la direction

Le vice-président et chef  
de la direction financière



**ANDRÉ LEROUX**



**ÉRIC FAVREAU**

Le 28 septembre 2010